



Syndicat mixte Intercommunal de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise



RAPPORT D'ACTIVITÉ et de Développement Durable 2021

- 1979** Mise en décharge des résidus ménagers sur les sites de Pierrefeu-du-Var et de Signes
- 1980** Mise en conformité de la décharge de Pierrefeu-du-Var
- 1981** Fermeture de la décharge de Signes
- 1985** Mise en service de l'UVE de l'Escaillon – capacité de traitement 180 000 tonnes/an
- 1989** Adjonction à l'UVE d'un système de traitement des fumées
- 1990** Initiation de la valorisation matière grâce à la création avec les villes volontaires d'un réseau de déchèteries pour récupérer une part des déchets des administrés
- 1991** Mise en œuvre des premières collectes de piles, annuaires, boîtes-boissons, déchets ménagers spéciaux, textiles...
- 1993** Augmentation de la capacité de traitement de l'UVE passant de 180 000 tonnes à 285 000 tonnes/an
- 1996** Mise en place de la collecte sélective des emballages ménagers : verre, papier, carton, journaux et magazines, plastique (seulement les corps creux)
- 1998** Amélioration du système de traitement des fumées de l'UVE
- 2002** Refus des déchets verts à l'UVE. Mise en place du compostage avec distribution gratuite de composteurs
- 2005** Mise aux normes Européennes de l'ensemble des installations de l'UVE
- 2013** Début de la nouvelle DSP et commencement des travaux sur l'UVE ayant pour but l'optimisation de ses performances et l'amélioration de l'aspect esthétique
- 2015** Mise en service industrielle de la nouvelle UVE
- 2016** Intégration de la Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez
- 2018** Opération de distribution de poulaillers
- 2019** Mise en service du quai de transit modernisé de La Mole

L'année 2021

a vu le démarrage d'un chantier de fond : l'extension des consignes de tri des emballages. Mis en place dans les années 1990, le tri des emballages connaît une stagnation relative ces dernières années sur l'ensemble du territoire. L'objectif est à présent d'augmenter le geste de tri des usagers du service public de gestion des déchets ménagers en proposant une consigne de tri simplifiée : "Tous les emballages se trient", quelle que soit l'origine de la matière, cartons, plastique, métal.

Pour ce faire, il a été proposé un dispositif d'évolution des consignes de tri touchant à la fois la collecte et le traitement des déchets recyclables. Le Syndicat a fait labelliser en 2021 par l'éco organisme CITEO, le mode opératoire de l'extension des consignes de tri prévu sur le territoire de l'aire toulonnaise à partir du 1^{er} mars 2022. Simultanément, il s'est engagé à réaliser dans les prochaines années sur son territoire un centre de tri d'une capacité de 35 000 tonnes par an permettant de traiter localement et de manière performante le produit de nos collectes sélectives. Un site a été proposé sur la commune de La Farlède et les bureaux d'études compétents pour mener le projet ont été désignés.

Le tri a également progressé avec la signature, en début d'année 2021 d'une convention avec la société Provence TLC afin que celle-ci déploie sur le territoire des colonnes de récupération des textiles usagés. Ces derniers sont recyclés en matériaux d'isolation quand ils ne sont pas tout simplement réutilisés au profit de populations défavorisées.

Enfin, l'augmentation des quantités d'ordures ménagères résiduelles traitées en 2021, du fait d'un été particulièrement fréquenté, nous incite à redoubler d'effort pour proposer aux usagers, toujours plus de solutions de tri, tant pour le verre qui reste trop présent dans nos ordures ménagères, mais aussi pour les biodéchets qui, après l'extension des consignes de tri des emballages, représentent l'enjeu de demain. 30 % de nos poubelles sont en effet des biodéchets (aliments non consommés, restes de préparation de repas, retour assiette, ...) qu'il va falloir détourner au profit de solutions d'abord de prévention et de valorisation dites "in situ", compostage individuel, collectif, lombricomposteur, poules, ... avant d'envisager une nouvelle filière de collecte et de traitement dont il nous appartiendra collectivement de maîtriser les coûts.

Gilles VINCENT

Président du SITTOMAT

Sommaire

03. LE SITTOMAT

Les missions

12. LE TRANSPORT

13. LA VALORISATION MATIÈRE

28. LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

35. LE STOCKAGE DES DÉCHETS

36. SYNTHÈSE

42. LE BILAN FINANCIER

LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

Le service public de la gestion des Ordures Ménagères se décompose en deux missions :

1. La collecte des Ordures Ménagères.
2. Le transport et le traitement des Ordures Ménagères.

La Métropole et les Communautés, Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI), ont l'entière compétence de la prévention et la gestion des déchets et assimilés.

Elles exercent en partie :

- La collecte des Ordures Ménagères dans les villes membres à destination de l'Unité de Valorisation Énergétique
- La collecte des emballages ménagers recyclables en Porte-à-Porte sur le territoire des villes membres à destination des centres de tri et quai de transfert
- La compétence de haut de quai des déchèteries (réception des déchets) sur leur territoire
- Le choix de l'implantation des Points d'Apport Volontaire

Le SITTOMAT a pour compétences :

- Le traitement des Ordures Ménagères collectées par les EPCI
- Le traitement des matières issues de la collecte sélective en Porte-à-Porte réalisée par les EPCI
- Le transport des Ordures Ménagères reçues sur les quais de transfert vers l'UVE
- Le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries
- Les infrastructures de traitement des déchets, quais de transferts des Ordures Ménagères, Unité de Valorisation Énergétique et plateformes de compostage, etc
- La négociation des contrats avec les éco-organismes pour le compte de ses membres
- Il développe la valorisation matière et/ou organique
- Par convention il collecte et traite les matières issues des Points d'Apport Volontaire
- Les opérations de communication en faveur de la collecte, de la prévention déchets et le relais des campagnes nationales.



UNE GOUVERNANCE DÉFINIE PAR LES ÉLUS

Le Comité Syndical

Le SITTOMAT est administré par un comité syndical composé de 17 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Ces élus sont issus des 4 EPCI membres le composant. Ils votent les délibérations concernant le transport et le traitement des déchets.

Ils prennent également les décisions concernant la valorisation des déchets, le recyclage et les budgets afférents.

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

- Délégués titulaires : René JOURDAN, Chrystelle GOHARD, René CASTELL, Jean-Luc GRANET
- Suppléants : Émilie GUEREL, Jean TEYSSIER

Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Délégués titulaires : Gilles VINCENT, Thierry ALBERTINI, Hélène BILL, Christine SINQUIN, Luc de SAINT-SERNIN, Robert BENEVENTI
- Suppléants : Anne-Marie METAL, Albert TANGUY

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

- Délégués titulaires : Patrick BOUBEKER, Jean-Luc VITRANT, Yves PALMIERI, Robert BERTI
- Suppléant : Julien TOULGOAT, Marie-Léa VOGEL

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

- Délégués titulaires : Catherine HURAUT, Michel LE DARD, Jean PLENAT, Philippe LEONELLI
- Suppléants : Aline CHARLES, Sylvie SIRI

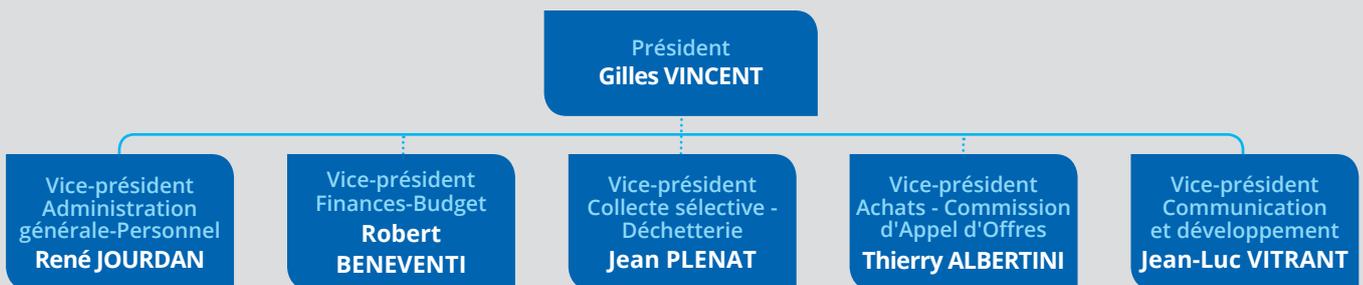
Principe de représentation

Désormais, ce ne sont plus les villes qui sont membres du Syndicat mais les intercommunalités. Ces EPCI désignent les délégués au SITTOMAT.

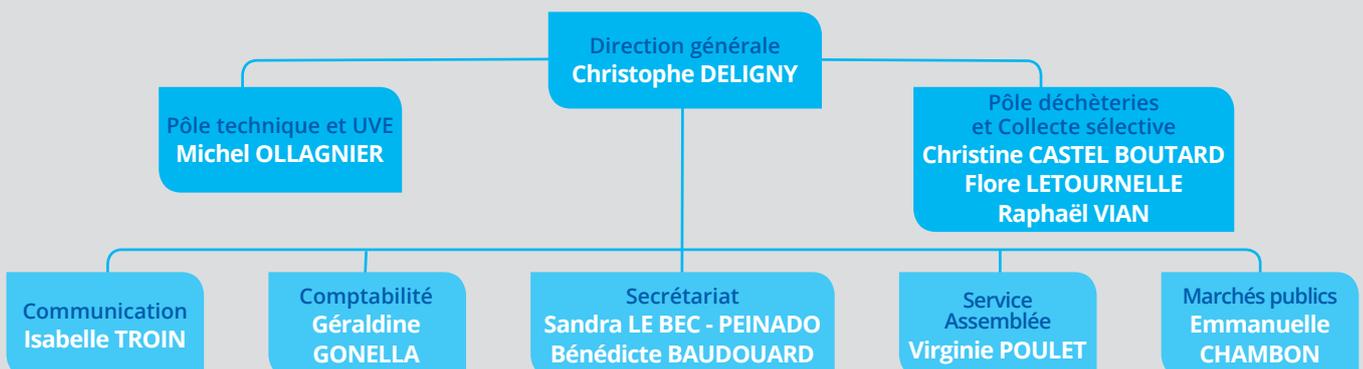
Chaque membre est représenté selon son nombre d'habitants. Le nombre de voix d'un délégué dans les votes du SITTOMAT est proportionnel aux tonnages de déchets produits par l'EPCI qu'il représente. Ces nombres sont réajustés chaque année au vote du budget primitif.

Le Bureau

Élu par les 17 délégués titulaires, le bureau compte un président et cinq vice-présidents :



La structure administrative



LA STRATÉGIE DU SITTOMAT

Des engagements pérennes

Depuis sa création en 1979, le SITTOMAT a toujours traité par valorisation énergétique les Ordures Ménagères de son territoire. Le Syndicat a régulièrement adapté leur traitement aux nouvelles solutions techniques disponibles et pérennes de la valorisation matière.

Cette volonté politique est conforme à la hiérarchisation des modes de traitement des déchets :

1. La **valorisation matière** est privilégiée (compostage, recyclage...);
2. La **valorisation énergétique** s'applique à l'ensemble des autres déchets ;
3. Le **stockage** est le dernier mode de traitement des déchets ne pouvant être valorisés sous aucune autre forme.

Avec la Délégation de Services Publics confiée à ZEPHIRE, seules 504 tonnes sont traitées en ISDND, en fonctionnement nominal.

Pour chacun de ces traitements, le Syndicat ne fait appel qu'à des prestataires de services qualifiés et certifiés pour s'assurer traçabilité et conformité.

Les enjeux à venir

Les priorités de ce nouveau mandat sont, encore et toujours, **d'amplifier le geste de tri**, tant au niveau des collectes sélectives que dans les déchèteries.

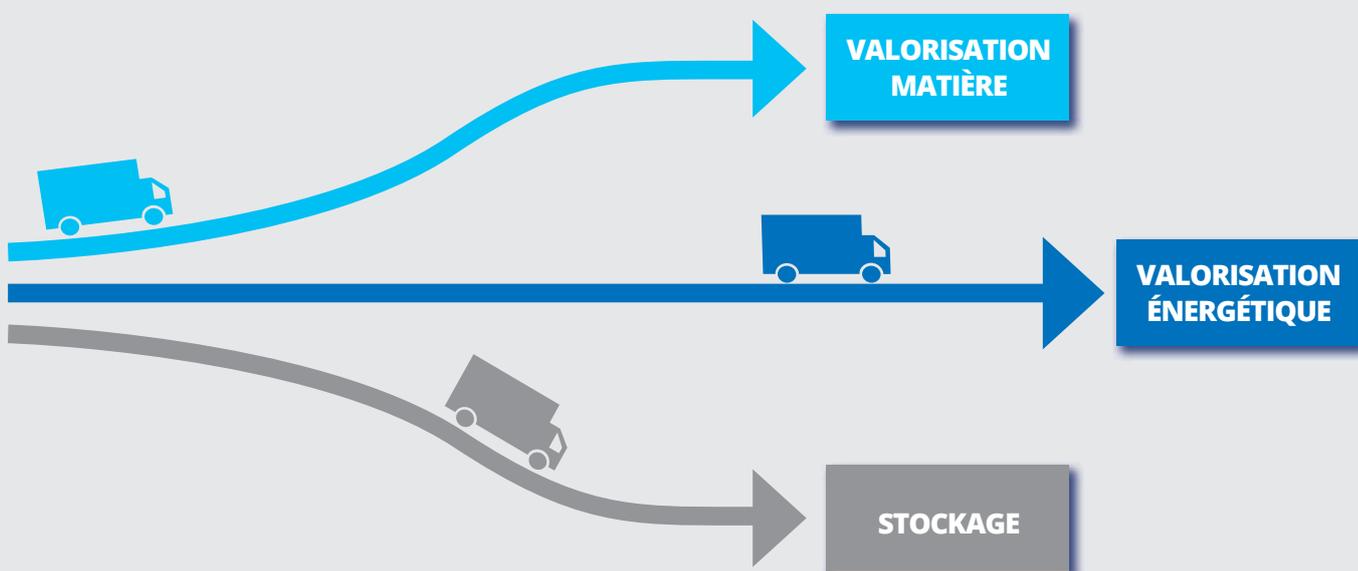
Le passage à l'extension des consignes de tri des plastiques en 2022 va permettre de **simplifier et redynamiser le tri sélectif** en augmentant les quantités triées (tous les emballages seront ainsi triés, y compris les pots, barquettes et films plastiques pour lesquels les habitants se demandent souvent ce qu'ils doivent faire).

Réduire les erreurs de tri des déchèteries encore trop fréquentes alors que les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) ont mis à disposition des équipements permettant de recycler bon nombre d'objets arrivés en fin de vie : équipements électriques et électroniques, ameublement, déchets dangereux,... auxquels de nouvelles filières vont s'ajouter dans les prochains mois (jouets, équipements de sport, déchets du bâtiment,...).

Il nous faut donner à nos habitants la **possibilité de réduire leur production de déchets**, en particulier les biodéchets qui représentent plus d'un tiers de notre poubelle de déchets résiduels. Les actions de mise à disposition gratuite de composteurs individuels et collectifs, lombricomposteurs et poulaillers doivent être poursuivies et amplifiées.

Il convient de **maîtriser les coûts** à la veille de mettre en chantier des équipements structurants nécessaires à l'amélioration des performances de valorisation des déchets. La création d'un centre de tri des déchets recyclables secs est ainsi nécessaire à court terme, de même qu'une réflexion doit rapidement être engagée avec les membres du Syndicat pour définir la stratégie à mettre en place en matière de valorisation des déchets organiques.

Enfin, **notre volonté de réduire de façon significative les quantités de déchets ultimes** pour réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets nous conduira à nous interroger sur la destination de la part des déchets résiduels à haut pouvoir calorifique pour laquelle des synergies doivent néanmoins être trouvées à une échelle qui dépasse le périmètre du Syndicat.



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS



Le SITTOMAT, conformément à la loi de transition énergétique, définit et met en œuvre un certain nombre d'actions afin de réduire le tonnage des déchets ménagers à traiter :

- La distribution sur l'Aire Toulonnaise de plus de 40 000 composteurs individuels depuis 2005
- La distribution de 155 000 autocollants "STOP PUB" depuis 2013 sur l'Aire Toulonnaise et le Golfe de Saint-Tropez



- La distribution de 1 400 lombricomposteurs permettant de minorer la production d'Ordures Ménagères sur l'Aire Toulonnaise depuis 2020
- La mise en place de 14 sites de compostage partagé à fin 2021
- La mise en place d'un comité consultatif du traitement des Ordures Ménagères composé des associations volontaires de protection de l'environnement du territoire.

Le SITTOMAT participe aux travaux des commissions de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de chacun de ses membres.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

Le retour du tri des textiles usagés

Avec la diminution de la pression épidémique liée au COVID-19, la convention de partenariat, conclue avec la société PROVENCE TLC lauréate en 2020 de l'appel à projets organisé par le Syndicat pour la collecte sélective et la valorisation des textiles usagés, a pu se traduire sur le terrain par l'installation progressive de conteneurs de récupération des textiles sur l'espace public.

Le Syndicat propose ainsi à ses adhérents un service de tri dans un cadre contractuel précis afin de garantir une prestation de qualité et éviter les errements qui avaient provoqué, par le passé, le retrait progressif des conteneurs textiles de l'espace public.

En fin d'année, le territoire de l'Aire Toulonnaise comptait 190 conteneurs textiles, ce qui a permis de valoriser 683 tonnes de textiles. Au lieu d'être incinérés, ces textiles usagés ont pu être réutilisés au profit de personnes en difficulté économique, en friperie, ou, pour les plus dégradés, recyclés (matériau d'isolation dans le bâtiment, chiffons d'essuyage).

Il est à noter qu'en plus de cette valorisation, PROVENCE TLC est une société de l'économie sociale et solidaire et permet à des personnes éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le tissu économique et social.

La préparation du passage aux extensions des consignes de tri des emballages plastique

La réglementation en matière de gestion des déchets oblige à étendre les consignes de tri des emballages plastique au plus tard le 31 décembre 2022. Face aux difficultés rencontrées sur plus de la moitié du territoire national pour adapter ou créer des centres de tri capables de trier les différentes résines plastiques, le législateur a décidé d'une phase transitoire de 3 ans (de fin 2022 à fin 2025), pendant laquelle les collectivités sont autorisées à mettre en place des dispositifs de tri dérogoatoires aux standards réglementaires.

Le choix du Syndicat s'est orienté pour l'Aire Toulonnaise sur le maintien, en phase transitoire, d'un schéma bi-flux, en poursuivant la collecte séparée des déchets fibreux (papiers, cartons, briques alimentaires) d'une part et des emballages non fibreux d'autre part (tous les emballages plastique auxquels les emballages métalliques ont été ajoutés). Cette évolution permet ainsi d'étendre les



consignes de tri, et donc les quantités collectées, et constitue une 1^{re} étape de simplification du tri des emballages vers le passage à une collecte en multimatériaux en 2025, une fois le centre de tri du Syndicat réalisé. À cet horizon, tous les papiers et les emballages seront déposés dans les mêmes contenants, sans distinction, bacs ou colonnes de tri et triés sur le nouveau centre de tri de La Farlède.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à :

- Labelliser le dispositif de passage aux extensions des consignes de tri des emballages plastique en déposant un dossier, lauréat du 4^e appel à projet organisé par CITEO, "éco-organisme" chargé par l'État de gérer le tri sélectif.
- Lancer les appels d'offres pour permettre le tri des résines plastique conformément aux standards CITEO.

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE & MÉTAL

Dans le
**bac
gris**

NOUS TRIONS DÉJÀ...



Le tri, c'est pour la vie.

NOUVEAU

DÉSORMAIS, NOUS TRIONS AUSSI...



EN SAVOIR +
SUR LES NOUVELLES
CONSIGNES DE TRI
sittomat.fr



- Préparer l'importante campagne d'information et de sensibilisation des usagers et de l'ensemble des publics relais nécessaire à la diffusion du message d'évolution de la consigne de tri dont le démarrage a été fixé au 1^{er} mars 2022.
- Poursuivre et finaliser les recherches foncières pour définir le terrain d'assiette du futur centre de tri du Syndicat.

- Désigner le groupement d'études pluridisciplinaires titulaire d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner le Syndicat jusqu'à la 1^{re} année d'exploitation du futur centre de tri. Sur ce dernier point, le terrain retenu, situé sur la Commune de La Farlède, a fait l'objet de discussion avec ses propriétaires et un accord a été trouvé sur son coût d'acquisition.

Un aléa de fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique

2021 a été marquée également par un aléa de fonctionnement important qui a provoqué l'arrêt de la ligne d'incinération n° 2 de l'UVE à partir de début mai, amputant ainsi l'installation d'un tiers de sa capacité de traitement. Cela a nécessité pour le délégataire Zéphire le détournement en enfouissement de plus de 42 656 tonnes de déchets jusqu'à la fin de l'année et le Syndicat a été amené à saturer l'aire de stockage des balles de La Mole jusqu'au redémarrage de la ligne.

Suite à l'arrêt des communs de début mai 2021, une fuite a été constatée sur le ballon supérieur de la chaudière de la ligne 2. Des fissures ramifiées ont été mises en évidence, soutenant l'hypothèse d'une corrosion sous contrainte du ballon, en lien avec les conditions d'exploitation de

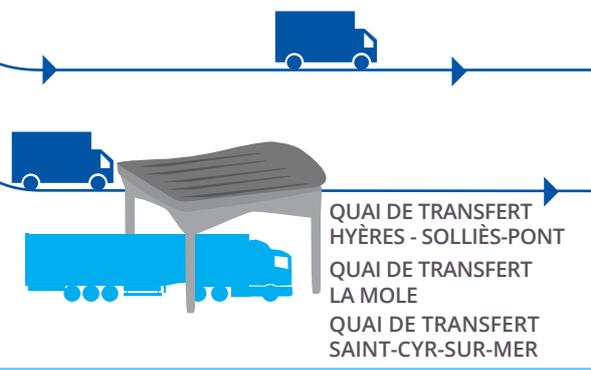
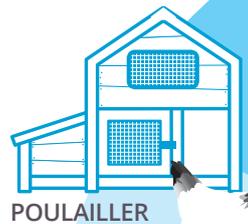
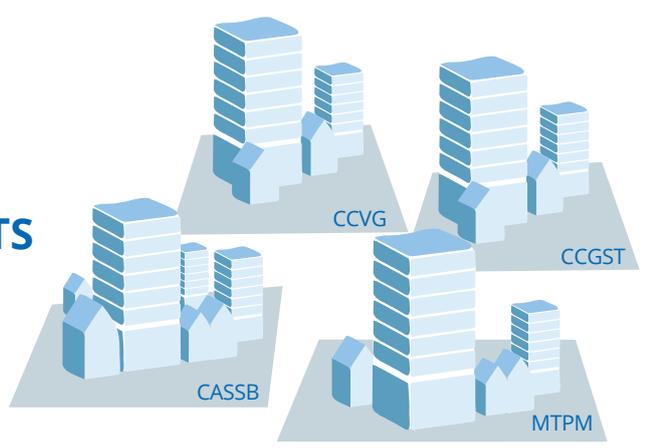
la ligne. Le ballon n'étant pas réparable, la décision a été prise par le délégataire de changer les 2 ballons, supérieur et inférieur. Dans un contexte de tension sur le marché de l'acier, les délais d'approvisionnement n'ont permis de procéder au changement qu'en début d'année 2022.

Le délégataire a saisi ses assureurs pour leur demander la prise en charge de toute ou partie des dépenses de réparation et des pertes d'exploitation du fait des coûts de détournement d'une partie des déchets vers l'enfouissement et de la diminution des recettes de vente d'électricité et de chaleur.

Cet aléa a eu pour conséquence de diminuer de manière significative le taux de valorisation des déchets du SITTOMAT en 2021.

AU CŒUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

Collecte par les Communautés de Communes



VALORISATION MATIÈRE

TRI VALORISATION MATIÈRE



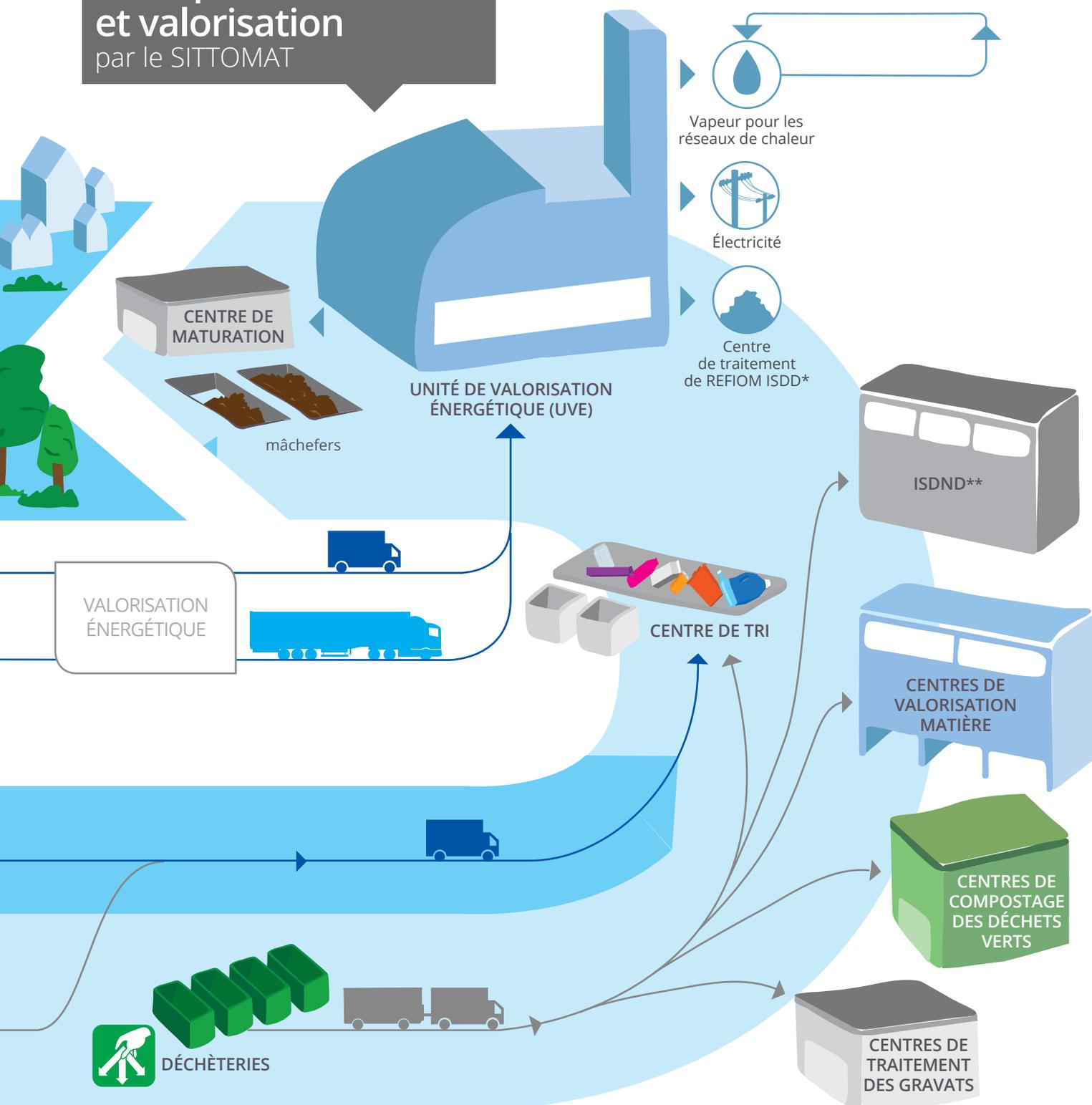
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

**2 ensembles de logements sociaux
bénéficient de l'énergie produite par l'UVE**

- > Quartier La Beaucaire à Toulon
- > Quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer



Transport, traitement et valorisation par le SITTMAT



* ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux.

** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux.

LE TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Afin de limiter les coûts et l'émission de CO2 lors du transport des Ordures Ménagères jusqu'à l'UVE, le SIT TOMAT dispose de 4 quais de transit :

- Un quai situé à Hyères géré par Veolia Propreté pour les villes d'Hyères, Carqueiranne et La Crau.
En 2021, ce quai a réceptionné 33 614 tonnes d'Ordures Ménagères.
- Un quai situé à Solliès-Pont géré par la société Pasini pour les villes de Solliès-Pont, Solliès-Ville, Solliès-Toucas, La Farlède et Belgentier.
En 2021, ces communes ont déposé 11 624 tonnes de déchets.
- Un quai situé à Saint-Cyr-sur-Mer, géré par l'entreprise Bronzo, pour les villes de Bandol, Sanary-sur-Mer, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Évenos, Le Castellet, Signes, Saint-Cyr-sur-Mer.
En 2021, 708 tonnes de déchets ont transité par ce site.
- Un quai situé à La Mole, géré par la société Pizzorno pour toutes les villes de la CCGST.
En 2021, 29 561 tonnes de déchets ont transité par ce site.

En 2021, le Syndicat a donc transporté 75 507 tonnes d'Ordures Ménagères depuis les quais de transfert vers l'UVE.

Toutes les autres villes déposent leurs Ordures Ménagères directement à l'UVE.



À La Mole, la mise en balles des Ordures Ménagères

INFO +

La mise en balles des déchets ménagers permet de compacter et enrubanner d'un film étirable les Ordures Ménagères.

Elles peuvent ainsi supporter un stockage de plusieurs semaines en évitant les nuisances et la mise en décharge. Elles sont ensuite renvoyées vers l'UVE.

LES AUTRES TRANSPORTS

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat réalise également le transport vers les centres de traitement pour les produits issus des déchèteries, vers les centres de tri pour les produits de la collecte sélective (Points d'Apport Volontaire uniquement), ainsi que vers les centres de stockage des déchets ultimes pour les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères).

En effet, l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique a produit 6 837 tonnes de cendres issues du traitement des fumées. Le SIT TOMAT les envoie dans une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) de classe 1, située à Bellegarde dans le Gard (30) afin qu'elles soient stockées après un prétraitement spécifique.

Ainsi le SIT TOMAT maîtrise la destination des sous-produits de l'UVE.

LA VALORISATION MATIÈRE

La loi de transition énergétique de 2015 et la loi contre le gaspillage de 2020, définissent des objectifs ambitieux pour la croissance verte :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers (entre 2021 et 2030).
- Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025). Ces objectifs confortent le SITTOMAT dans l'intensification des actions menées dans le cadre de la collecte sélective et le compostage.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière (2035).

Les objectifs du Syndicat

Le SITTOMAT privilégie comme alternative à la valorisation énergétique la collecte sélective, le traitement des biodéchets, la valorisation matière. Ces objectifs ne pourront être atteints qu'avec la participation des administrés.

Guider les administrés

Quel déchet dans quel bac, où jeter ses déchets triés, quel déchet déposer en déchèterie, quelles sont les consignes de tri, ... ce sont autant de questions que les administrés peuvent se poser lorsqu'ils veulent trier leurs déchets. Alors pour leur permettre de bien trier, le SITTOMAT a pour mission de les informer et de les aider dans ce geste quotidien. Le Syndicat développe une communication ciblée, définie par les élus du Comité Syndical, diffusée par une équipe d'ambassadeurs du tri qui opère toute l'année sur l'Aire Toulonnaise.

Les ambassadeurs du tri, véritables vecteurs de communication

INFO +

L'équipe de 8 ambassadeurs du tri a pour mission d'informer et de sensibiliser les administrés de l'Aire Toulonnaise aux bons gestes de tri des emballages ménagers dans le cadre du programme mis en œuvre avec Citeo.

Véritables porte-paroles du SITTOMAT, ils sont habillés et véhiculés pour mener à bien les différentes actions de proximité engagées pour encourager les trieurs et convaincre les plus réticents du bien-fondé du tri des déchets.

Concernant la CCGST, 4 ambassadeurs sont recrutés au sein de la collectivité.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2021

La communication de proximité se traduit par de nombreuses actions menées sur le territoire du SITTOMAT par les ambassadeurs du tri.

Concrètement, ces opérations prennent la forme d'animations et stands sur les marchés, salons et événements locaux, interventions dans les écoles, centres de loisirs et autres structures, municipales ou pas, qui en font la demande...

Ces actions permettent de rencontrer les habitants pour les sensibiliser et les guider dans la collecte sélective des déchets. En 2021, les ambassadeurs ont pu mener des missions de contrôle de qualité des bacs de tri, de boîtages, de tenues de stand dans diverses manifestations de l'aire toulonnaise, de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets des scolaires. Ils ont pu informer aux cours de leurs missions, plus de 80 000 personnes.



LES CAMPAGNES D'INFORMATION MENÉES EN 2021

En parallèle de la communication de proximité, des campagnes d'informations sont menées autour du tri des déchets.

Cette communication répond à plusieurs objectifs pour le Syndicat :

- Devenir le référent en termes de traitement des déchets ;
- Être le relais local des opérations nationales et européennes sur les déchets ;
- Inciter à la réduction des déchets et au tri des emballages ménagers recyclables ;
- Développer sa notoriété et faire connaître ses différentes missions.

Pour mener ces campagnes d'information, le Syndicat développe un plan de communication multicanal combinant les moyens de communication suivants :

- Plan média – publicités radios, presse écrite et on-line ;
- Community management, actualités Facebook, instagram et site internet ;
- Campagne de relations presse ;
- Opérations de communication de proximité.



Campagne de communication "Eco-Été" Juin 2021



Campagne de communication "Compostage" 2021



Campagne de communication "Compostage" Juin 2021

INFO +

www.sittomat.fr

Le site internet du Syndicat, en constante évolution, reste un outil majeur pour les administrés de l'agglomération toulonnaise avec un accès aux informations de la CCGST.

Pour la CCGST suivre le lien :

www.cc-golfedesainttropez.fr/dechets

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général. Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organisme correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organisme concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont le SITTOMAT.



POUR LES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES ET L'ÉDITION PAPIER

Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers.

L'organisme conjugue performances économiques et environnementales en imaginant des solutions qui font progresser le recyclage au meilleur coût. Citéo est un important partenaire du SITTOMAT car il accompagne l'ensemble des actions du Syndicat avec proximité et expertise.

En 2021 : 51 345 tonnes d'emballages ménagers recyclables et Papiers ont été collectés en Porte-à-Porte et en Point d'Apport Volontaire.



POUR LES MOBILIERS USAGERS

Depuis 2015, le Syndicat a signé une convention avec Éco-Mobilier afin de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une seconde vie, le recycler ou l'utiliser comme source d'énergie.

En 2021, 10 390 tonnes de mobilier ont été collectées.



POUR LES TEXTILES

En charge de la REP textile, a changé de nom pour devenir Refashion. L'éco-organisme souhaite mobiliser autour du cycle de vie du produit en ayant trois projets stratégiques :

l'écoconception, le réemploi et le recyclage.

En 2021, ce sont 683 tonnes de vêtements qui ont été collectés en Points d'Apport Volontaire dédiés, sur l'aire toulonnaise.



POUR LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Eco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.

En 2021 : 3 712 tonnes de DEEE et 10 tonnes de lampes ont été récupérées en déchèterie.



POUR LES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le Syndicat a signé en 2015 une convention avec EcoDDS, organisme chargé du traitement des déchets diffus spécifiques. EcoDDS est un éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages dont l'agrément a été renouvelé le 11 mars 2019. Sa mission principale est d'organiser le fonctionnement et d'assurer la pérennisation de la filière des Déchets Diffus Spécifiques des ménages dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

En 2021 : 1 062 tonnes de DDS ont été récupérées en déchèterie.

Le SITTOMAT a contractualisé avec l'ensemble des éco-organismes afférents aux déchets ménagers.

LES DISPOSITIFS DE COLLECTE

Pour permettre aux administrés de trier leurs déchets, le SITTOMAT, les villes et les EPCI, ont mis en place un dispositif de collecte sur leur territoire qui ne cesse d'évoluer.

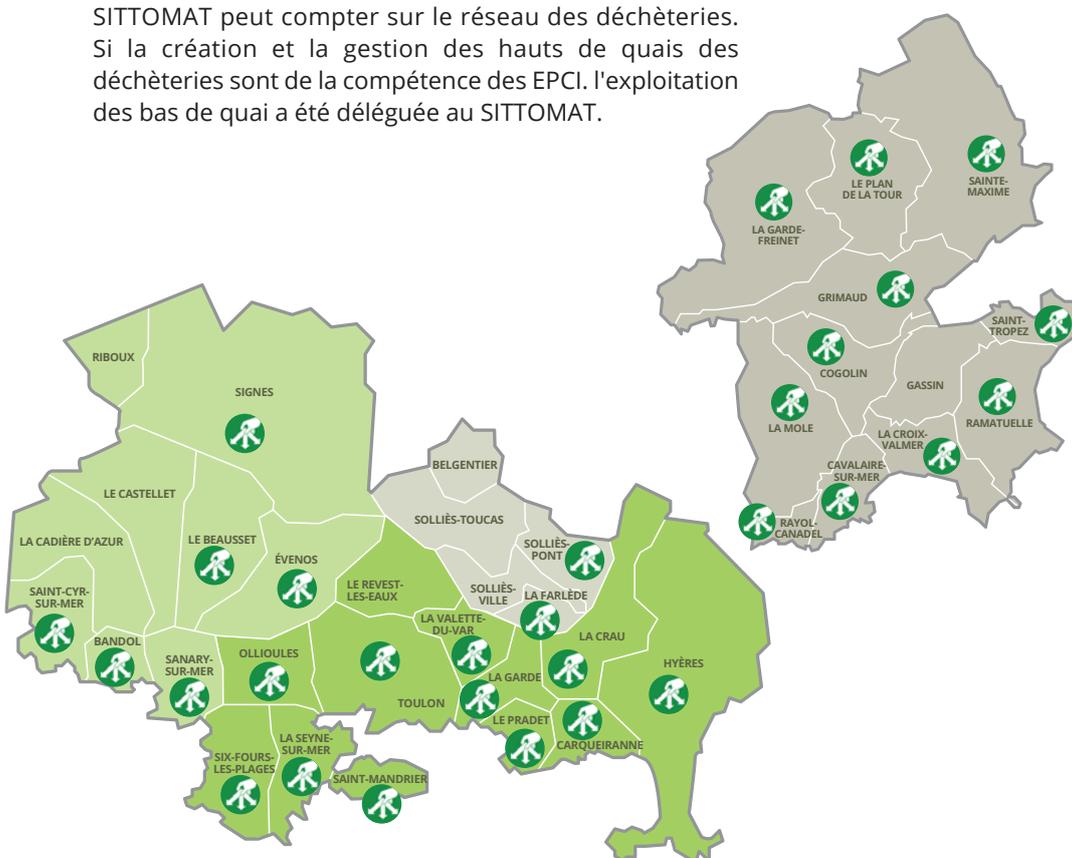
À NOTER

Le SITTOMAT collecte les Points d'Apport Volontaire de la collecte sélective – via deux prestataires de services. La collecte pour les Ordures Ménagères, les déchets triés en Porte-à-Porte ou points de regroupements et les encombrants n'est pas déléguée au Syndicat et est réalisée par les EPCI.



LES DÉCHÈTERIES

Pour valoriser tous les types de déchets recyclables, le SITTOMAT peut compter sur le réseau des déchèteries. Si la création et la gestion des hauts de quais des déchèteries sont de la compétence des EPCI, l'exploitation des bas de quai a été déléguée au SITTOMAT.



30 DÉCHÈTERIES

- ➔ Carqueiranne
- ➔ La Crau
- ➔ Hyères
- ➔ La Garde
- ➔ Le Pradet
- ➔ La Seyne-sur-Mer
- ➔ La Valette-du-Var/
Le Revest-les-Eaux
- ➔ Ollioules
- ➔ Six-Fours-les-Plages
- ➔ Saint-Mandrier
- ➔ Toulon/Ollioules
- ➔ Bandol
- ➔ Événos
- ➔ Le Beausset
- ➔ Sanary-sur-Mer
- ➔ Saint-Cyr-sur-Mer
- ➔ Signes
- ➔ Solliès-Pont
- ➔ La Farlède
- ➔ Saint-Tropez
- ➔ Ramatuelle
- ➔ La Croix-Valmer
- ➔ Cavalaire-sur-Mer
- ➔ Le Rayol-Canadel
- ➔ La Mole
- ➔ Cogolin
- ➔ Grimaud
- ➔ Sainte-Maxime
- ➔ Le plan-de-la-Tour
- ➔ La Garde-Freinet

Le Syndicat développe La Valorisation Matière sur l'ensemble des déchèteries avec la mise en place de bennes dédiées par typologie de déchets. Au total, 16 types de déchets ménagers sont collectés pour être valorisés.

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 777,09	1 777,09			1 777,09
Encombrants Mélanges	27 926,61	15 918,17		12 008,44	27 926,61
Encombrants Bois	8 720,60	8 720,60			8 720,60
Éco-Mobilier	10 390,00	10 390,00			10 390,00
Bois Propre	466,30	466,30			466,30
Déchets verts	53 080,21	53 080,21			53 080,21
Textile	893,25	893,25			893,25
Verre plat	577,86	577,86			577,86
Ferrailles	4 622,60	4 622,60			4 622,60
Capsules de café (alu.)	25,13	25,13			25,13
Papier / Carton / Verre / Plastique				Imputé à la collecte sélective	
Total	108 479,62	96 470,58	0,00	12 008,44	108 479,62

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	39 058,37	39 058,37			39 058,37
Balayures	5 498,41	5 498,41			5 498,41
Total	44 556,78	44 556,78	0,00		44 556,78

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	810,33	810,33			810,33
Eco DDS	252,00	3,25	248,75		252,00
Piles	22,44	17,28	5,16		22,44
Lampes	10,00	9,00	1,00		10,00
Bouteilles de gaz	162,82	162,82			162,82
Extincteurs	38,01	38,01			38,01
Radios	3,00	3,00			3,00
DEEE	3 712,00	3 006,72		705,28	3 712,00
Pneumatiques	29,16	7,29	21,87		29,16
Huile mécanique	243,93	243,93			243,93
Huile alimentaire	19,96	19,96			19,96
Total	5 307,45	4 322,36	279,81	705,28	5 307,45

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	1 121,12	1 121,12			1 121,12
Encombrants Mélanges	13 400,94	7 638,54		5 762,40	13 400,94
Encombrants Bois	4 139,31	4 139,31			4 139,31
Éco-Mobilier	5 570,92	5 570,92			5 570,92
Bois Propre	466,30	466,30			466,30
Déchets verts	23 896,27	23 896,27			23 896,27
Textiles	672,10	672,10			672,10
Verre plat	426,40	426,40			426,40
Ferrailles	2 324,92	2 324,92			2 324,92
Capsules de café (alu.)	17,26	17,26			17,26
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	52 035,53	46 273,13	0,00	5 762,40	52 035,53

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	21 325,83	21 325,83			21 325,83
Balayures	3 254,61	3 254,61			3 254,61
Total	24 580,44	24 580,44	0,00		24 580,44

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	347,30	347,30			347,30
Eco DDS	165,00	2,13	162,87		165,00
Piles	12,66	9,75	2,91		12,66
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	107,74	107,74			107,74
Extincteurs	18,30	18,30			18,30
Radios	0,00				0,00
DEEE	0,00				0,00
Pneumatiques	25,75	6,44	19,31		25,75
Huile mécanique	142,50	142,50			142,50
Huile alimentaire	11,51	11,51			11,51
Palmiers	0,00				0,00
Total	830,74	645,65	185,09	0,00	830,74

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	421,26	421,26			421,26
Encombrants Mélanges	4 203,76	2 396,14		1 807,62	4 203,76
Encombrants Bois	1 628,04	1 628,04			1 628,04
Éco-Mobilier	1 783,22	1 783,22			1 783,22
Déchets verts	7 808,42	7 808,42			7 808,42
Verre plat	104,74	104,74			104,74
Ferrailles	1 032,30	1 032,30			1 032,30
Capsules de café (alu.)	4,83	4,83			4,83
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	16 986,57	15 178,95	0,00	1 807,62	16 986,57

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	7 215,32	7 215,32			7 215,32
Balayures	1 052,60	1 052,60			1 052,60
Total	8 267,92	8 267,92			8 267,92

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	73,67	73,67			73,67
Eco DDS	59,69	0,77	58,92		59,69
Piles	4,90	3,78	1,13		2,86
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	26,16	26,16			26,16
Extincteurs	7,40	7,40			7,40
Radios	0,00	0,00			0,00
DEEE	0,00	0,00		0,00	0,00
Pneumatiques	4,61	1,15	3,45		4,61
Huile mécanique	69,00	69,00			69,00
Huile alimentaire	6,93	6,93			6,93
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Total	252,35	188,85	63,50	0,00	252,35

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Encombrants Mélanges	8 146,08	1 629,22		6 516,86	8 146,08
Encombrants Bois	2 243,05	2 243,05			2 243,05
Éco-Mobilier	2 571,31	2 571,31			2 571,31
Déchets verts (Valeor)	5 259,18	5 259,18			5 259,18
Déchets verts La Mole	15 765,00	15 765,00			15 765,00
Textiles	210,00	210,00			210,00
Ferrailles	813,60	813,60			813,60
Papier / Carton / Verre / Plastique			Imputé à la collecte sélective		
Total	35 008,22	28 491,36	0,00	6 516,86	35 008,22

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	7 373,46	7 373,46			7 373,46
Balayures	1 191,20	1 191,20			1 191,20
Total	8 564,66	8 564,66	0,00	0,00	8 564,66

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	319,03	319,03			319,03
Eco DDS	0,00	0,00	0,00		0,00
Piles	2,89	2,22	0,66		2,89
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	10,47	10,47			10,47
Extincteurs	10,39	10,39			10,39
Radios	1,00	1,00			1,00
DEEE	0,00	0,00		0,00	0,00
Pneumatiques	1,00	0,25	0,75		1,00
Huile mécanique	11,43	11,43			11,43
Huile alimentaire	0,00	5,75			5,75
Gestion La Mole	0,00	0,00		0,00	0,00
Total	356,21	354,79	1,41	0,00	356,21

TONNAGES REÇUS EN DÉCHÈTERIES

Déchets non dangereux et non inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Plâtre	234,71	234,71			234,71
Encombrants Mélanges	2 175,83	1 240,22		935,61	2 175,83
Encombrants Bois	710,20	710,20			710,20
Éco-Mobilier	463,83	463,83			463,83
Déchets verts	351,34	351,34			351,34
Textiles	11,15	11,15			11,15
Verre plat	46,72	46,72			46,72
Ferrailles	451,78	451,78			451,78
Capsules de café (alu.)	3,04	3,04			3,04
Papier / Carton / Verre / Plastique	Imputé à la collecte sélective				
Total	4 448,70	3 513,10	0,00	935,61	4 448,70

Déchets inertes

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
Gravats	2 973,64	2 973,64			2 973,64
Total	2 973,64	2 973,64			2 973,64

Déchets dangereux

	Tonnage	Valorisation matière	Valorisation énergétique	CSDU	TOTAL
DDS	70,33	70,33			70,33
Eco DDS	29,70	0,38	29,31		29,70
Piles	1,99	1,53	0,46		1,99
Lampes	0,00	0,00	0,00		0,00
Bouteilles de gaz	18,45	18,45			18,45
Extincteurs	1,93	1,93			1,93
Radios	2,00	2,00			2,00
DEEE	0,00	0,00		0,00	0,00
Pneumatiques	1,88	0,47	1,41		1,88
Huile mécanique	21,00	21,00			21,00
Huile alimentaire	1,52	1,52			1,52
Palmiers	0,00	0,00			0,00
Total	148,79	117,61	31,18	0,00	148,79

LES MODES DE COLLECTE SÉLECTIVE

La CASSB, MTPM et CCVG

► La collecte en Porte-à-Porte ou point de regroupement

Certaines maisons individuelles et certaines copropriétés sont équipées directement de bacs de tri (gris pour le plastique et jaune pour le papier-carton).

Ces bacs sont soit au domicile quand cela est possible, soit regroupés en un point situé à proximité.

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Pour les logements non équipés en Porte-à-Porte, les habitants se rendent aux Points d'Apport Volontaire les plus proches de chez eux.

Ils peuvent y jeter les emballages ménagers en verre, le papier-carton ou les flacons en plastique.

Ces Points d'Apport Volontaire peuvent être des colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes dédiées à chaque matière. Les Eco-box (petit container décoré et adapté aux centres-villes pour récupérer le verre) et les Kroc-canettes (container bleu pour accueillir l'acier et l'aluminium) viennent compléter le dispositif de collecte.

Depuis 2018, l'ensemble des Points d'Apport Volontaire sont équipés de sondes pour éviter les débordements et faciliter la collecte.

La CCGST

Les habitants de la CCGST sont collectés en Porte-à-Porte, en point de regroupement et en Apport Volontaire selon les communes et les flux.

► La collecte en Porte-à-Porte

Gassin, Sainte-Maxime, Grimaud, Cavalaire, Saint-Tropez

► La collecte en point de regroupement

Cogolin, La Croix-Valmer, La Mole, Le Plan de la Tour, Rayol-Canadel, Cavalaire, Ramatuelle, La Garde-Freinet, Saint-Tropez, Grimaud, Sainte-Maxime, Cavalaire

► La collecte en Point d'Apport Volontaire

Cavalaire, Gassin, Ramatuelle, Grimaud, La Grade-Freinet, Sainte-Maxime, Saint-Tropez.

INFO +

Trouvez le Point d'Apport Volontaire le plus près de chez vous

www.sittomat.fr

TYPE D'EMBALLAGE

PAPIER-CARTON



Emballages papier-carton, journaux-magazines, briques alimentaires, carton de pizza-carton gras



Apport
Volontaire



Porte-à-Porte

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Apport Volontaire



RECYCLAGE

AIRE TOULONNAISE (CASSB, MTPM, CCVG)

TYPE DE COLLECTE

PLASTIQUE



Bouteilles plastique, flacons plastique



Apport
Volontaire

Porte-à-Porte

TYPE DE COLLECTE

VERRE



Bouteilles en verre, bocaux en verre



Apport
Volontaire

TYPE DE COLLECTE

ACIER ET ALUMINIUM



Boîtes-boissons en acier, boîtes-boissons en aluminium



Apport
Volontaire

GOLFE DE SAINT-TROPEZ



Porte-à-Porte



Apport Volontaire



Porte-à-Porte



Récupération
après traitement à l'UVE



RECYCLAGE



RECYCLAGE



RECYCLAGE

LES INSTALLATIONS UTILISÉES

Pour traiter les différents déchets issus de la collecte sélective, le SITTOMAT utilise des infrastructures spécifiques. Les 5 matières issues de la collecte en Porte-à-Porte et des Points d'Apport Volontaire bénéficient de 4 installations (2 centres de tri et 2 plateformes de réception). Quant aux déchets collectés en déchèterie, les bennes spécifiques sont directement acheminées sur les centres de valorisation.



Le centre de tri de La Seyne-sur-Mer

Le papier-carton et les flaconnages plastique collectés (en Point d'Apport Volontaire, en Porte-à-Porte ou point de regroupement sur le territoire de la CASSB, MTPM et de la CCVG) sont amenés au centre de tri situé à La Seyne-sur-Mer géré par le groupement Veolia Propreté/Onyx Méditerranée au titre d'un marché public.

D'une capacité de traitement de 60 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages ménagers recyclables et les journaux-revues-magazines y sont séparés, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Le centre de tri du Muy

Le papier-carton, les plastiques et les métaux collectés sur le territoire de la CCGST, sont amenés au centre de tri du Muy, géré par le groupement PIZZORNO, au titre d'un marché public. Doté d'une capacité de traitement de 50 000 tonnes de déchets par an, cette installation comporte 2 lignes de tri. Les emballages recyclables y sont séparés par matériau, conditionnés en balles et acheminés vers les filières de recyclage.

Les plateformes de réception du verre

En 2021, deux nouveaux marchés ont été attribués pour la collecte sélective du verre sur l'aire Toulonnaise :

- SUEZ pour le secteur Ouest,
- DRAGUITRANSPORT pour les secteurs Centre et Est.

Une fois récupéré, le verre est amené sur les plateformes de réception situées à Six-Fours-les-Plages et La Garde (83) en vue d'un contrôle qualité. Il est ensuite chargé pour être transporté vers OI Manufacturing France à Béziers, où il sera recyclé.

Le verre de la CCGST transite par le quai de La Mole avant d'être également transporté vers la verrerie OI Manufacturing France à Béziers.

La collecte en est assurée par la société PIZZORNO.

La plateforme de réception de l'acier et l'aluminium pour la CASSB, MTPM et CCVG

La collecte sélective des cannettes est confiée à l'association Kroc'Can par marché public de prestations de service. Ces boîtes-boissons sont ensuite acheminées vers une plateforme de réception à Toulon (83).

Elles sont alors triées et conditionnées pour être expédiées vers les filières de recyclage.

Les installations pour le compostage des déchets verts

Les déchets verts reçus en déchèterie représentent le principal apport des habitants.

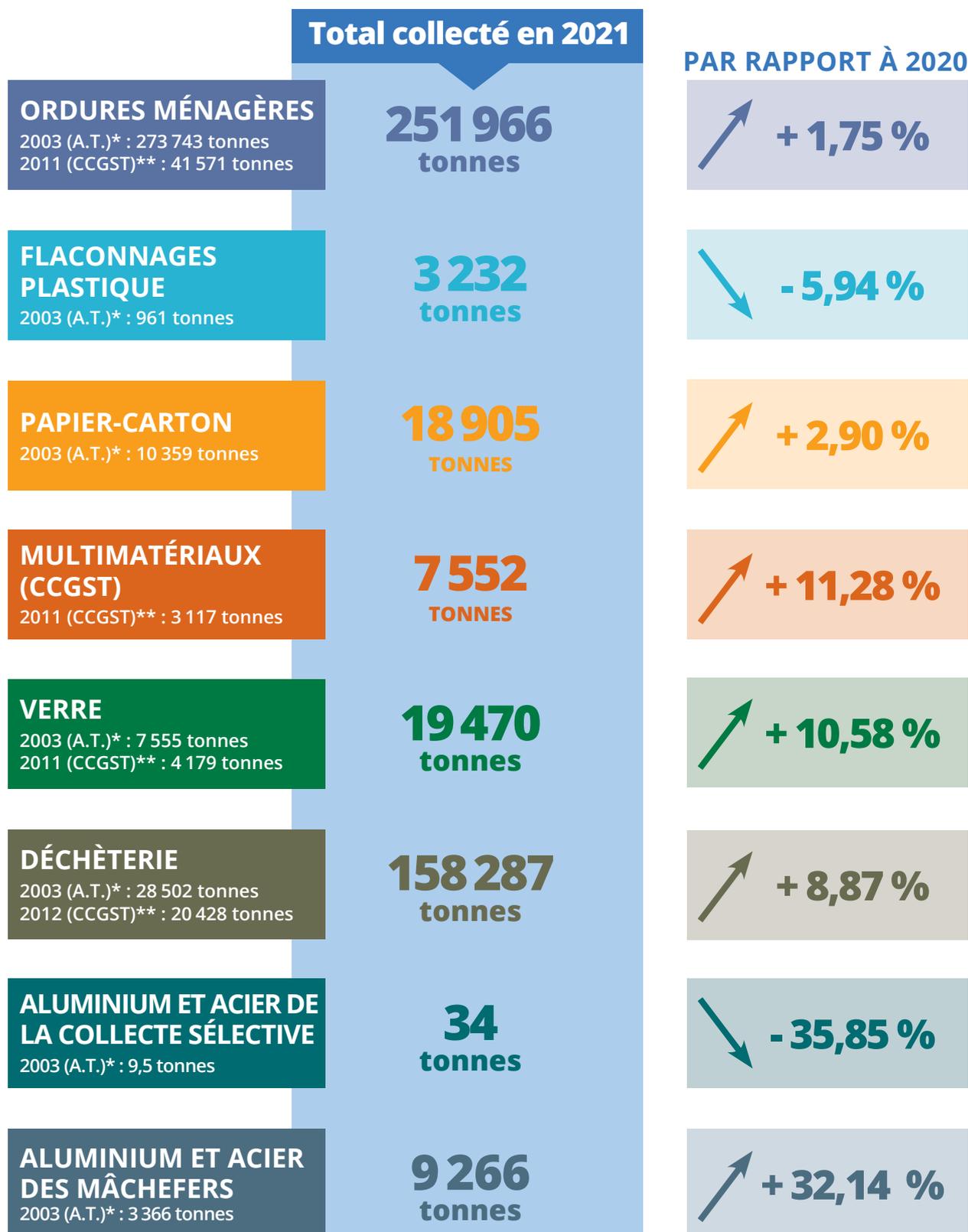
Pour traiter ces apports issus des déchèteries comme ceux produits par les services communaux, le SITTOMAT utilise des plateformes de compostage collectif.

Les déchèteries situées à l'Ouest de Toulon envoient leurs déchets verts sur la plateforme de compostage Veolia à Signes (83).

Celles situées à l'Est les envoient sur la plateforme de compostage gérée par PAPREC à Cuers (83).

Concernant la CCGST, les déchets verts sont traités sur l'Écopôle du Maravéou, à La Mole (83).

LES DIFFÉRENTS FLUX EN 2021



* 2003 est l'année de référence pour l'aire toulonnaise (CASSB, MTPM, CCVG). ** 2011 ou 2012 l'année de référence pour la CCGST.

RÉCUPÉRATION DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

La Métropole Toulon Provence Méditerranée / Année 2021

MTPM	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte Sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
La Garde	25 126	988,99	118,98	34,11	569,18	22,65	158,59	71,88	3,26	1 716,76	68,33
Le Pradet	10 249	557,74	78,21	46,15	410,63	40,07	100,74	43,19	5,26	1 069,12	104,31
Le Revest	3 865	122,22	13,55	27,64	61,78	15,98	22,95	9,79	3,20	206,95	53,54
Saint-Mandrier	5 862	251,79	26,84	37,83	227,77	38,85	46,60	19,47	4,37	526,16	89,76
Six-Fours	32 829	1 697,43	208,13	44,69	1 222,81	37,25	315,88	134,80	5,23	3 236,12	98,58
Carqueiranne	9 700	261,10	37,91	22,87	339,78	35,03	40,09	17,55	2,20	640,97	66,08
Hyères	55 588	2 013,80	282,22	30,84	1 664,51	29,94	334,04	146,32	3,20	4 012,35	72,18
Ollioules	13 702	515,62	62,17	32,57	408,39	29,81	104,39	44,33	4,07	1 028,40	75,05
La Seyne/Mer	63 936	2 224,87	272,60	30,07	1 265,62	19,80	411,11	182,60	3,36	3 901,59	61,02
Toulon	171 953	4 380,85	514,02	22,11	2 768,54	16,10	700,06	325,89	2,03	7 849,45	45,65
La Crau	18 288	1 046,67	136,63	49,53	498,14	27,24	204,51	88,02	6,03	1 749,31	95,65
La Valette	23 884	696,46	128,11	24,03	482,16	20,19	109,80	47,97	2,45	1 288,42	53,94
TOTAL MTPM	434 982	14 757,54	1 879,39	29,22	9 919,29	22,80	2 548,76	1 131,81	3,07	27 225,59	62,59

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume / Année 2021

CCSSB	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Freinte Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Le Beausset	9 736	352,23	48,38	30,80	298,08	30,62	61,47	27,12	3,34	711,78	73,11
Bandol	8 409	557,85	72,04	57,23	446,32	53,08	81,16	35,46	5,10	1 085,32	129,07
La Cadière	5 550	86,52	10,43	13,48	188,79	34,02	23,72	10,64	2,23	299,03	53,88
Le Castellet	3 886	177,82	19,86	39,96	196,72	50,62	51,75	22,87	7,03	426,29	109,70
Évenos	2 405	155,64	23,39	54,34	80,59	33,51	31,49	13,73	6,91	267,73	111,32
Riboux	46	1,89	0,22	35,62	3,92	85,22	0,48	0,22	5,45	6,29	136,72
Sanary/Mer	16 605	909,37	134,15	46,15	765,20	46,08	166,69	72,68	5,30	1 841,25	110,89
Signes	2 844	77,14	15,68	21,47	82,68	29,07	8,24	3,68	1,52	168,06	59,09
Saint-Cyr/Mer	11 761	739,19	76,38	55,90	483,95	41,15	96,79	42,45	4,34	1 319,93	112,23
TOTAL CCSSB	61 242	3 057,65	400,53	42,92	2 546,25	41,58	521,79	228,85	4,49	6 125,68	100,02

ANNÉE 2021

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau / Année 2021

CCVG	Nb Hab	Papier-Carton			Verre		Plastique			TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Belgentier	2 429	47,97	5,76	17,08	63,60	26,18	12,22	5,48	2,62	123,79	50,96
La Farlède	9 083	493,92	76,38	45,60	194,51	21,41	53,59	23,48	3,14	742,02	81,69
Solliès-Pont	11 149	386,93	59,06	29,15	272,06	24,40	55,16	24,74	2,58	714,15	64,06
Solliès Toucas	5 719	98,52	11,76	14,91	149,54	26,15	26,06	11,69	2,38	274,12	47,93
Solliès-Ville	2 450	62,14	7,70	21,84	94,32	38,50	14,08	6,32	3,00	170,54	69,61
TOTAL CCVG	30830	1 089,48	160,65	29,82	774,02	25,11	161,11	71,72	2,74	2 024,62	65,67

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez / Année 2021

CCGST	Nb Hab	Multimatériaux			Carton (collectes + déchèteries)			Verre		TOTAL Collecte sélec.	
		Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Refus	Ratio kg/hab/an net	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an	Tonnage Brut	Ratio kg/hab/an brut
Cavalaire	7 499	691,86	221,40	92,26	152,46	48,79	20,33	524,00	69,88	1 368,32	182,47
Cogolin	11 556	130,50	41,76	11,29	0,00	0,00	0,00	528,00	45,69	658,50	56,98
La Croix-Valmer	3 778	721,27	230,81	190,91	437,10	139,87	115,70	532,00	140,82	1 690,37	447,42
La Garde-Freinet	1 867	993,40	317,89	532,08	171,62	54,92	91,92	62,00	33,21	1 227,02	657,21
Gassin	2 586	453,16	145,01	175,24	0,00	0,00	0,00	236,00	91,26	689,16	266,50
Grimaud	4 553	327,84	104,91	72,01	0,00	0,00	0,00	697,00	153,09	1 024,84	225,09
La Mole	1 446	1 159,44	371,02	801,83	254,10	81,31	175,73	64,00	44,26	1 477,54	1 021,81
Le Plan de la Tour	2 937	187,07	59,86	63,69	0,00	0,00	0,00	173,00	58,90	360,07	122,60
Ramatuelle	2 079	1 484,09	474,91	713,85	489,45	156,62	235,43	206,00	99,09	2 179,54	1 048,36
Rayol-Canadel	689	823,99	263,68	1 195,92	267,50	85,60	388,24	75,00	108,85	1 166,49	1 693,02
Ste-Maxime	14 420	427,73	136,87	29,66	185,29	59,29	12,85	1 053,00	73,02	1 666,02	115,54
St-Tropez	4 103	152,03	48,65	37,05	0,00	0,00	0,00	870,00	212,04	1 022,03	249,09
Tonnages Verre PAV								1 022,00	17,77	1 022,00	17,77
TOTAL CCGST	57 513	7 552,38	2 416,76	131,32	1 957,52	626,41	34,04	6 042,00	105,05	15 551,90	270,41

À ces tonnages, se rajoutent les ferreux et non ferreux récupérés sur la plateforme de maturation des mâchefers de Pierrefeu, ainsi que les boîtes-boissons de l'opération Kroc'can.

La valorisation énergétique est un procédé qui vise à transformer les déchets en énergie. En 1981, le SITTOMAT a construit une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : les Ordures Ménagères y sont incinérées et produisent de la vapeur d'eau et de l'électricité. Celle-ci est transformée en énergie thermique pour alimenter les réseaux de chaleur et de l'électricité est réinjectée dans le réseau ENEDIS et alimente l'UVE et le bâtiment administratif du SITTOMAT.

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Mise en service en 1985, l'UVE permet la valorisation énergétique des Ordures Ménagères et évite ainsi le recours à l'enfouissement. Dans un souci constant d'amélioration de son rendement, l'UVE a bénéficié de plusieurs phases de modernisation. La dernière a été initiée en janvier 2013 et s'est terminée en 2015.

Fiche d'identité de l'UVE

- **Localisation** : Quartier de l'Escaillon - 83 000 TOULON
- **Exploitant** : Société ZEPHIRE – depuis le 01/01/2013 dans le cadre d'une Délégation de Service Public
- **Capacité de traitement** : 285 000 tonnes
- **Matières traitées** : Ordures Ménagères et Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
En 2021, une des trois lignes d'incinération a été arrêtée pendant 8 mois en raison d'une fuite nécessitant le changement des ballons d'une chaudière.
Cet aléa a obligé le délégataire à détourner 42 656 tonnes en enfouissement, diminuant temporairement, les performances de valorisation énergétique des OMR.
- **Tonnage de déchets du SITTOMAT valorisés en 2021 est de** : 229 070 tonnes (dont 16 085 tonnes de déchets varois hors SITTOMAT)
- **Énergie thermique produite en 2021** : 33 411 MWh
- **Énergie électrique produite en 2021** : 92 889 MWh.

Le procédé de valorisation énergétique

1. Une fois collectées, les Ordures Ménagères arrivent à l'UVE où elles sont stockées en fosse.
2. Elles passent ensuite dans un des trois fours dont la température est d'au moins 850 °C pendant 2 secondes. L'énergie produite par cette combustion est récupérée et transformée en électricité ou en vapeur. Les résidus de ce procédé sont traités selon une réglementation stricte.

L'unité est certifiée pour son management environnemental, son management de la qualité et de la santé-sécurité

- Le Système de Management de la Santé-Sécurité avec la certification OHSAS 18001.
- Le Système de Management Environnemental avec la certification ISO 14001.
- Le Système de Management de la Qualité avec la certification ISO 9001.
- En 2018, système de management des énergies avec la certification ISO 50001.



Label Amorce "éco réseau de chaleur"

INFO +

attribué au SITTOMAT pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses réseaux de chaleur.

Cette année les deux réseaux de chaleur de l'UVE ont été labellisés : celui de Toulon la Beaucaire et celui de La Seyne Quartiers Nord.

FOCUS

sur la Commission de Suivi du Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon

Depuis 2015, une Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon a été mise en place.

Présidée par le préfet du Var (ou l'un de ses représentants), cette commission se compose de 5 collèges :

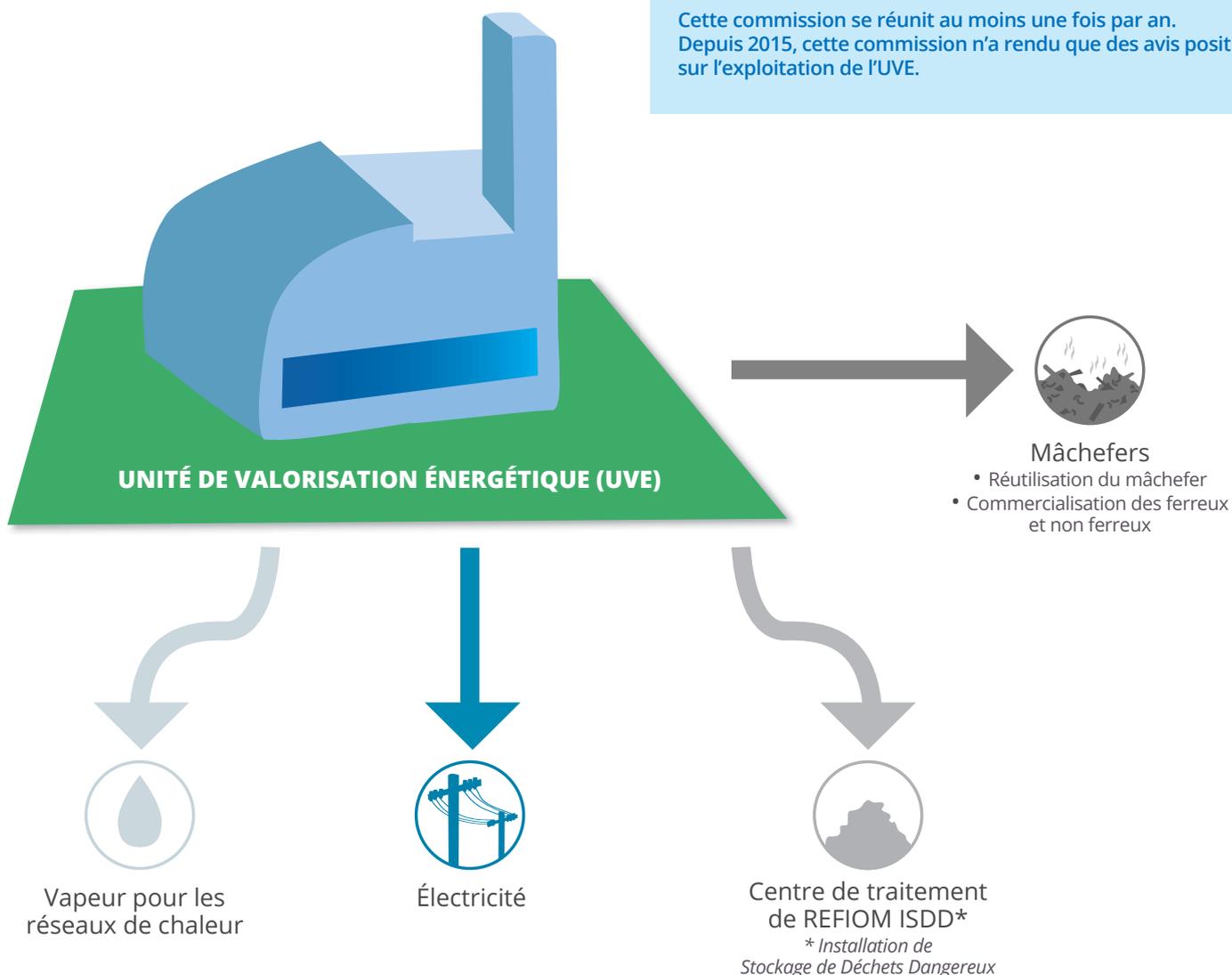
- un collège des administrations de l'État
- un collège des collectivités territoriales
- un collège des riverains et des associations de protection de l'environnement
- un collège de l'exploitant
- un collège des salariés.

La Commission remplit 2 principales missions :

- Créer entre les représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par l'exploitant en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L.511-1 du code de l'environnement
- Contrôler l'activité de l'UVE pour laquelle elle a été créée.

Cette commission se réunit au moins une fois par an.

Depuis 2015, cette commission n'a rendu que des avis positifs sur l'exploitation de l'UVE.



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE EN CHIFFRES

Les flux entrants

Il s'agit des Ordures Ménagères, des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) conformément au schéma régional et des apports de déchets varois pour saturer l'UVE.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP), ZEPHIRE s'engage sur un tonnage enfouie maximum de 504 tonnes par an, à la charge du SITTOMAT. Au-delà de ce tonnage, les coûts supplémentaires sont à la charge du délégataire qui a la possibilité d'utiliser les apports extérieurs pour combler les vides de fosses et compléter ainsi les tonnages du SITTOMAT.

Consommables

56 707 m³ d'eau
pour le fonctionnement normal de l'unité

119 tonnes de charbon actif
pour le traitement des dioxines
et des furannes

1 904 tonnes
de bicarbonate de sodium
pour le traitement de HCl, SO₂ et HF

540 tonnes d'eau ammoniacale
pour le traitement des Nox

92 889 MWh
d'énergie électrique produite

33 411 MWh
d'énergie thermique produite

229 070* tonnes
d'Ordures Ménagères
ont été valorisées énergétiquement

4 899 tonnes de DASRI
ont été valorisées énergétiquement

Les flux sortants

Il s'agit de tout ce qui est produit par la combustion des flux entrants. Ces flux sortants englobent l'énergie produite, les produits et sous-produits de l'exploitation de l'UVE.

■ L'énergie produite

L'électricité produite par l'UVE représente la consommation électrique d'une ville de 40 000 habitants (hors chauffage).

Le SITTOMAT est l'un des producteurs autonomes les plus importants du Var.

L'énergie thermique produite alimente quant à elle deux réseaux de chaleur desservant 5 000 logements sociaux du quartier La Beaucaire à Toulon et du quartier Berthe à La Seyne-sur-Mer, quelques bâtiments municipaux et un collège.

■ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont les métaux récupérés après combustion dans les mâchefers.

■ Les sous-produits d'exploitation

Suite à la combustion des Ordures Ménagères, il reste des résidus, appelés "sous-produits d'exploitation".

**7 033 tonnes de métaux
ferreux** récupérées
par extraction magnétique

**2 233 tonnes métaux
non ferreux**
récupérées par courant de Foucault

56 356 tonnes MIOM
ont été récupérées et réutilisées

6 837 tonnes de REFIOM
ont été stockées

* Inclut tonnages en provenance de la CC Méditerranée Porte des Maures, de la Dracénie et de la CC Cœur du Var.



Les résidus liquides

Depuis 2009, la totalité de l'eau utilisée pour le fonctionnement de l'UVE est réutilisée pour son fonctionnement. Ainsi, il n'y a aucun rejet liquide. Seuls les rejets des sanitaires sont envoyés à l'égout.

Les résidus solides

Les résidus solides sont divisés en 2 classes: **Les Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères (MIOM)** : la combustion des Ordures Ménagères génère des mâchefers. Ils sont transportés sur l'installation de maturation de Pierrefeu. Ils y sont analysés, maturés et commercialisés.

En 2019, 5 000 tonnes de mâchefers ont été utilisés lors de la réfection du quai de transit du Maravéou à La Mole. C'est la société Zephyre qui en a la charge dans le cadre de la DSP.

Les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : le traitement des fumées produit des résidus solides chargés en métaux lourds. Les REFIOM sont stockés dans deux silos. Ces résidus sont transportés en citerne par la société SATM jusqu'à Bellergerde dans le Gard (30), sur le site de la société SUEZ MINERALS qui se charge de les analyser, les stabiliser et les stocker.

Neutralisation des gaz

Les gaz de combustion sont traités par procédé chimique. L'injection de bicarbonate de sodium permet de neutraliser les acides chlorhydrique, dioxyde de soufre et le fluorure d'hydrogène par absorption. L'injection de charbon actif assure la neutralisation des dioxines et furanes. Les gaz de combustion sont neutralisés par filtration. De plus, le SITTOMAT a mis en place un système de traitement de gaz par voie catalytique pour neutraliser les émissions de dioxyde d'azote (Nox) à 80 mg.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES / TONNAGE 2021

La Métropole Toulon Provence Méditerranée

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Carqueiranne	279	263	314	305	334	341	386	421	319	285	282	286	3 814	393,20
La Garde	756	731	834	791	821	885	867	827	797	781	819	702	9 612	382,54
Hyères	1 703	1 566	1 772	1 828	2 040	2 300	2 800	2 899	2 228	2 004	1 889	1 732	24 808	446,29
Ollioules	504	382	472	473	482	476	479	470	445	447	440	439	5 509	402,08
Le Pradet	295	282	325	320	363	360	424	425	350	328	310	320	4 101	400,15
Le Revest	103	91	106	100	108	107	127	110	103	113	103	108	1 279	330,79
St-Mandrier	139	126	124	149	166	176	219	233	179	160	133	132	1 935	330,08
La Seyne/M	1 867	1 779	2 147	2 072	2 170	2 247	2 295	2 242	2 008	2 009	1 984	1 969	24 789	387,72
Six-Fours	1 021	982	1 114	1 178	1 286	1 248	1 490	1 465	1 219	1 150	1 088	1 091	14 332	436,57
Toulon	5 178	4 965	5 610	5 564	5 958	5 983	6 011	5 742	5 583	5 677	5 521	5 489	67 281	391,28
La Crau	489	466	567	576	563	573	573	549	515	521	532	516	6 577	359,66
La Valette	690	622	721	697	736	766	787	753	724	735	713	740	8 685	363,65
TOTAL	13 024	12 254	14 289	14 054	15 030	15 463	16 457	16 136	14 469	14 212	13 813	13 523	172 539	396,66

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
La Cadière	141	137	146	151	192	196	243	243	208	168	148	131	2 104	379,11
Le Castellet	141	124	142	147	158	161	186	196	151	139	141	133	1 818	467,75
Évenos/ Signes/ Le Beausset	388	359	408	396	440	439	460	455	407	398	398	381	4 930	328,97
Bandol	371	368	434	418	508	553	700	791	511	485	443	437	6 019	715,80
Saint-Cyr/M	531	396	450	465	511	524	621	663	462	457	437	446	5 965	507,22
Sanary/M	555	643	803	810	916	985	1 150	1 239	899	861	806	821	10 488	631,62
TOTAL	2 127	2 025	2 384	2 387	2 726	2 857	3 361	3 587	2 638	2 508	2 374	2 350	31 324	511,48

La Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
C. C. de la V. du Gapeau	989	937	1 065	1 037	1 101	1 111	1 091	1 064	987	985	970	1 018	12 354	400,71
TOTAL	989	937	1 065	1 037	1 101	1 111	1 091	1 064	987	985	970	1 018	12 354	400,71

La Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez

En tonnes	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL	Ratio kg/hab/an
Ramatuelle	106	107	137	139	223	301	486	505	260	167	115	99	2 647	1273,18
Cavalaire	228	211	244	259	317	367	557	684	366	280	247	215	3 975	530,05
Cogolin	351	329	374	379	423	456	516	514	413	389	367	355	4 867	421,16
La Croix-Valmer	117	104	125	136	184	212	318	362	219	161	121	110	2 168	573,91
Gassin	93	82	101	102	135	153	208	229	141	131	95	93	1 563	604,58
La Mole	29	27	29	33	34	32	36	32	31	32	34	32	383	264,66
Le Rayol-Canadel	17	18	26	33	54	53	87	91	54	36	25	15	509	738,87
Saint-Tropez	215	190	205	246	400	525	810	848	540	416	233	229	4 857	1183,69
Le Plan de la Tour	84	78	88	94	109	115	157	183	113	90	84	73	1 267	431,49
Sainte-Maxime	441	419	478	509	581	669	904	1 017	662	552	452	458	7 141	495,18
Grimaud	158	153	193	199	242	262	426	43	271	233	195	178	2 941	645,84
La Garde-Freinet	44	39	48	51	58	69	55	87	85	59	34	38	667	357,27
PAV OM													893	
APPORTS EXTÉRIEURS													1 660	
TOTAL	1 883	1 758	2 049	2 180	2 762	3 214	4 561	4 982	3 155	2 545	2 002	1 894	35 537	617,90

TOTAL SITTMAT	18022	16975	19787	19657	21 618	22 644	25 470	25 769	21 249	20 250	19 159	18 785	251 754	430,66
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	----------------	---------------



SURVEILLANCE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La réglementation impose aux UVE de réaliser une fois par an l'analyse de l'impact de l'exploitation de l'unité sur son environnement.

Le SITMAT a pris l'initiative de réaliser deux campagnes par an. Le Syndicat a positionné, conformément à la réglementation, six points de mesure par jauges de Owen : des coupelles, implantées dans l'environnement immédiat de l'installation, qui reçoivent les retombées de la pollution atmosphérique des environs.

Trois points supplémentaires ont été rajoutés. Deux hors du panache de l'unité et un sur les pentes du Mont Faron. Ainsi on peut mesurer deux zones hors influence de l'UVE et avoir une zone hors activités urbaines (y compris circulation routière).

Depuis 2011, une analyse des aiguilles de pin est réalisée par le cabinet BIOTOX avec 9 points de mesures. Les résultats 2021 sont comparables à ceux des onze premières campagnes.

Sur la base des concentrations mesurées et des différents référentiels, aucun impact significatif lié au fonctionnement de l'UVE n'est mis en évidence pour les campagnes de 2021.

Les résultats de la surveillance de cette installation classent le quartier de l'Escaillon comme une zone avec bruit de fond urbain et industriel.

Ces résultats sont plus performants que ceux imposés par la réglementation en vigueur.

Surveillance continue

	Valeurs limites	Ligne d'incinération N° 1 Moyenne 2021	Ligne d'incinération N° 2 Moyenne 2021	Ligne d'incinération N° 3 Moyenne 2021
Dioxines et Furanes	< 0,1 ng/Nm ³	0,0082	0,0032	0,007

Moyennes annuelles

	Valeurs limites sur 1 journée	Ligne d'incinération N° 1	Ligne d'incinération N° 2	Ligne d'incinération N° 3
Ammoniac - NH ₃	< 30 mg/Nm ³	2,13	7,16	2,98
Chlorure d'hydrogène - HCl	< 10 mg/Nm ³	3,42	2,76	4,23
Dioxyde de soufre - SO ₂	< 50 mg/Nm ³	5,50	6,36	4,49
Monoxyde de carbone - CO	< 50 mg/Nm ³	9,67	16,33	14,43
COT composé organiques en carbone total	< 10 mg/Nm ³	0,10	0,38	0,44
Oxyde d'azote - NO _x	< 80 mg/Nm ³	66,88	72,50	68,63
HF	< 1 mg/Nm ³	0,18	0,04	0,09
Poussières	< 10 mg/Nm ³	0,39	0,14	0,53

LE STOCKAGE DES DÉCHETS

Un déchet ultime est un déchet qui ne peut être valorisé avec les moyens techniques actuellement disponibles. En dernier recours, le SITTOMAT dispose donc d'installations de stockage aux travers de contrat.

- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des Ordures Ménagères, le centre de Pierrefeu – géré par la société AZUR VALORISATION
- ▶ Une installation autorisée pour le stockage des résidus issus du traitement des fumées (REFIOM) à Bellegarde (30) – gérée par SUEZ MINERALS.



Les flux stockés

Centres de stockage	2003	2020	2021
ISDD de Bellegarde (REFIOM)	8 696	8 419	6 837
ISDND de Pierrefeu-du-Var (Ordures Ménagères)	31 669	4 884	42 656*

* Une panne sur l'une des trois lignes d'incinération, pendant 8 mois, a contraint le Sittomat à enfouir 40 656 tonnes d'Ordures Ménagères.



LA VUE D'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

Dans le cadre de ses missions de gestion et de traitement des déchets ménagers de l'Aire Toulonnaise et du Golfe de Saint-Tropez, le SITTOMAT dispose de plusieurs installations spécifiques.

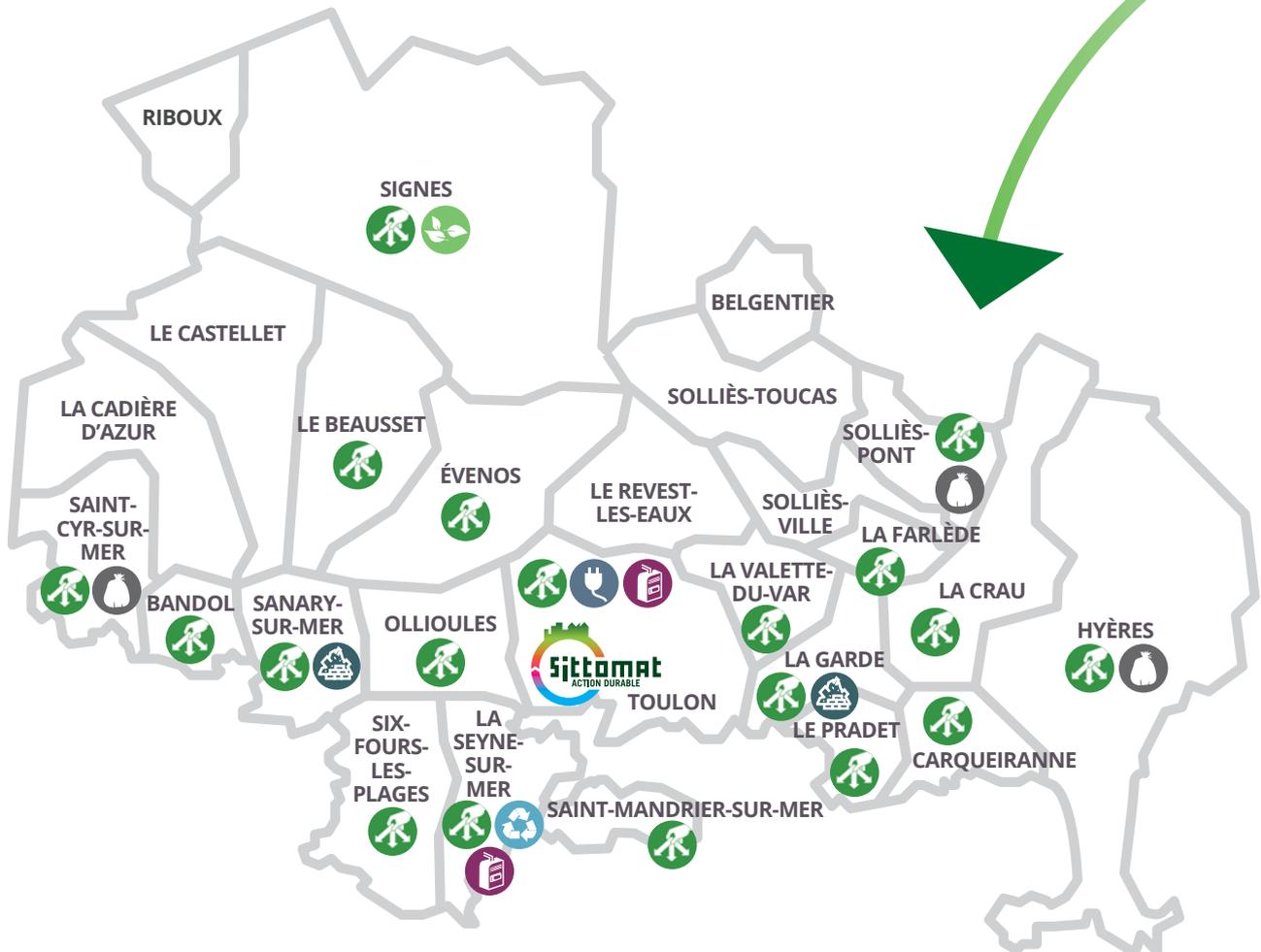
Gérés par des prestataires, ces équipements servent à collecter, transporter et traiter l'ensemble des déchets. Quais de transit, centre de tri, de compostage, déchèteries, UVE... Ces installations sont implantées principalement sur le territoire du Syndicat.

461 655
tonnes de déchets*
traités par le SITTOMAT

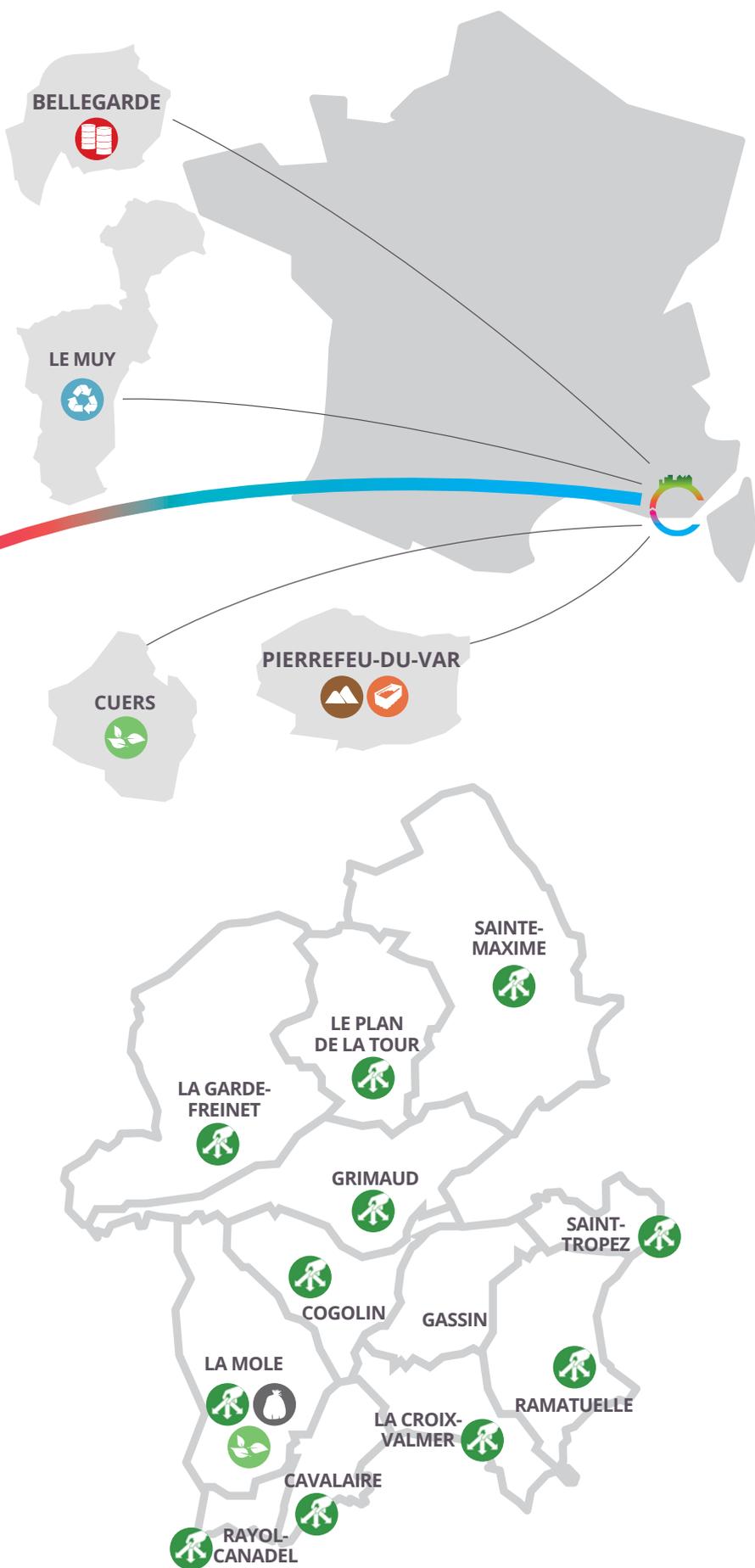
> 1 235 km²

> 38 communes

> 584 567 habitants



* Ordures Ménagères + collectes sélectives + déchèteries.



30 DÉCHÈTERIES

- > Carqueiranne
- > La Crau
- > Hyères
- > La Garde
- > Le Pradet
- > La Seyne-sur-Mer
- > La Valette-du-Var/Le Revest-les-Eaux
- > Ollioules
- > Six-Fours-les-Plages
- > Saint-Mandrier
- > Toulon/Ollioules
- > Bandol
- > Évenos
- > Le Beausset
- > Sanary-sur-Mer
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > Signes
- > Solliès-Pont
- > La Farlède
- > Saint-Tropez
- > Ramatuelle
- > La Croix-Valmer
- > Cavalaire-sur-Mer
- > Le Rayol-Canadel
- > La Mole
- > Cogolin
- > Grimaud
- > Sainte-Maxime
- > Le plan-de-la-Tour
- > La Garde-Freinet



2 PLATEFORMES DE VALORISATION DES GRAVATS

- > Sanary-sur-Mer
- > La Garde



2 CENTRES DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

- > La Seyne-sur-Mer
- > Le Muy



3 CENTRES DE COMPOSTAGE

- > Signes
- > Cuers
- > Écopôle de La Mole



1 UVE

- Unité de Valorisation Énergétique*
- > Toulon



2 RÉSEAUX DE CHALEUR

- > Toulon
- > La Seyne-sur-Mer



1 PLATEFORME DE MATURATION DES MÂCHEFERS

- > Pierrefeu-du-Var



4 QUAIS DE TRANSFERT D'ORDURES MÉNAGÈRES

- > Hyères
- > Solliès-Pont
- > Saint-Cyr-sur-Mer
- > La Mole



1 ISDD

- Installation de Stockage de Déchets Dangereux*
- > Bellegarde



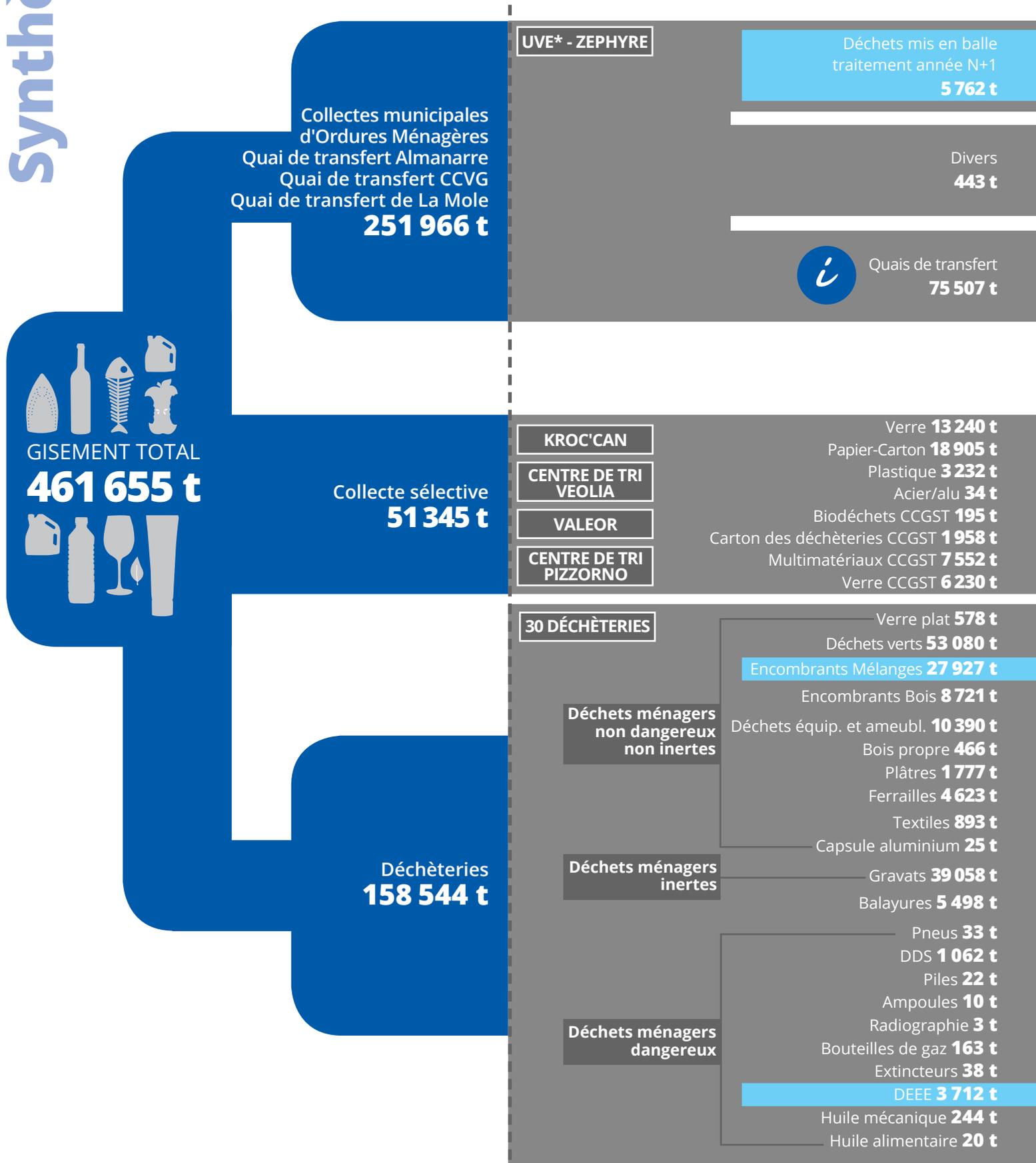
1 ISDND

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux*
- > Pierrefeu-du-Var

L'EXPLOITATION EN TONNAGES



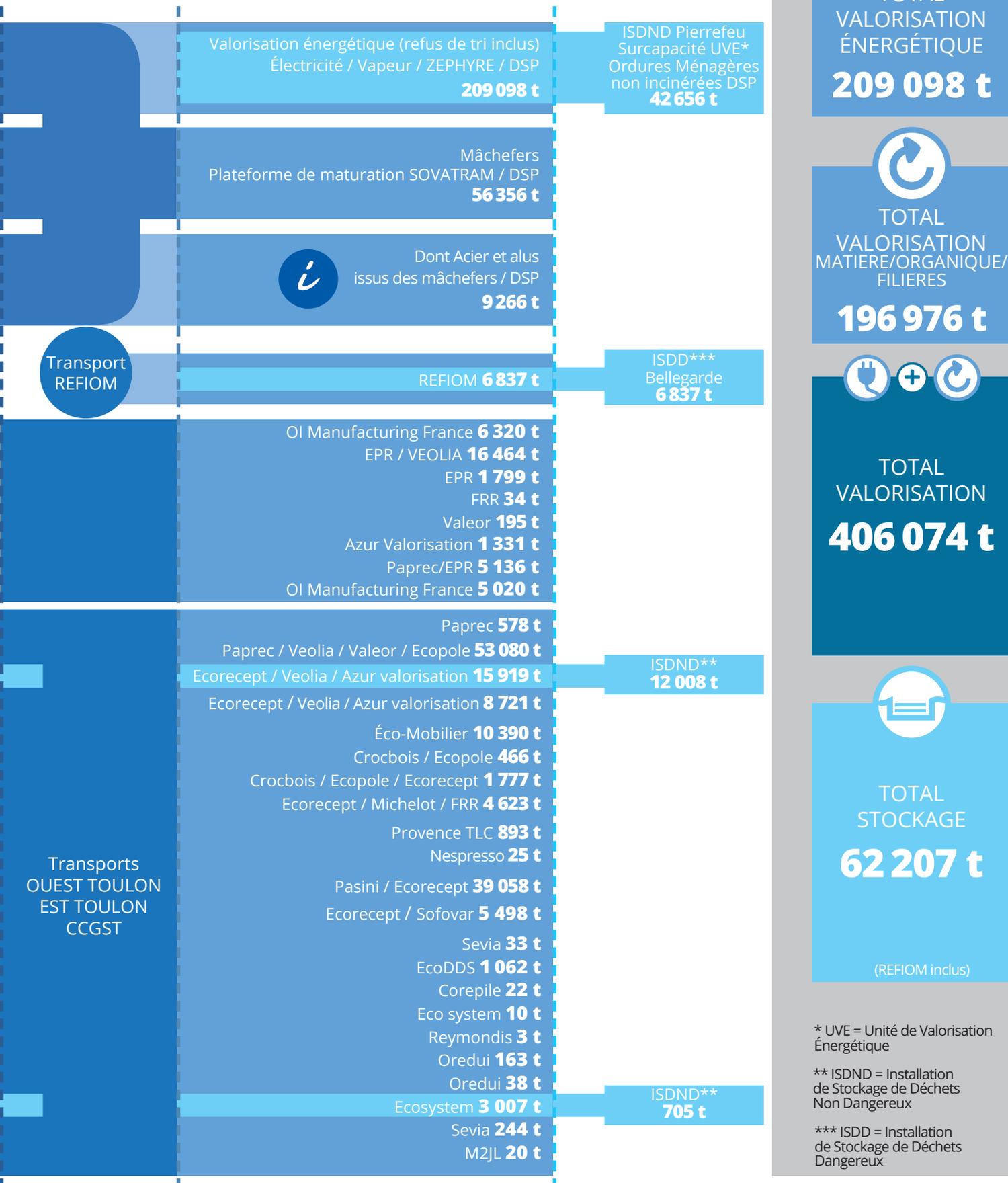
Centre de Traitement



 Transports

 Valorisation

 Stockage




TOTAL
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE
209 098 t


TOTAL
VALORISATION
MATIERE/ORGANIQUE/
FILIERES
196 976 t

  
TOTAL
VALORISATION
406 074 t


TOTAL
STOCKAGE
62 207 t
(REFIOM inclus)

* UVE = Unité de Valorisation Énergétique
 ** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
 *** ISDD = Installation de Stockage de Déchets Dangereux

POURCENTAGE VALORISATION MATIÈRE ET/OU ORGANIQUE (Loi de transition énergétique 2015)

Gisement Déchets ménagers non inertes

	TONNES
OMR	251 966
Biodéchets	195
Collecte sélective	51 345
Textiles	893
Déchèteries	113 787
Déchets verts/STEP	2 391
TOTAL	420 577

Valorisation Matière ou Organique

	TONNES
Biodéchets	195
Collecte sélective	44 429
Acier et alus CS	34
Textiles	893
Déchèteries	101 074
Déchets verts/STEP	2 391
Mâchefers*	56 356
TOTAL	205 372

Pourcentage de valorisation

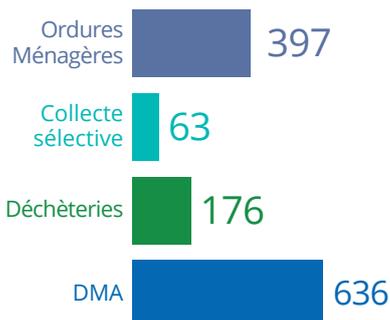
48,83 %

* Dont ferreux et non ferreux : 9 266 tonnes

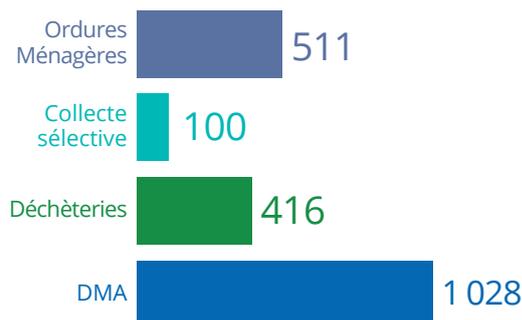


PRODUCTION DES DÉCHETS 2021 en kg, par an et par habitant

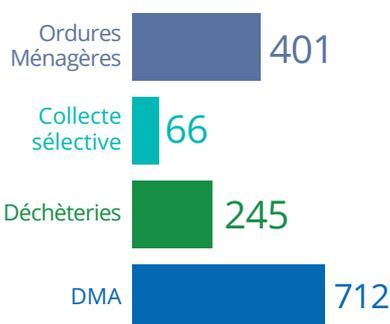
Métropole Toulon Provence Méditerranée



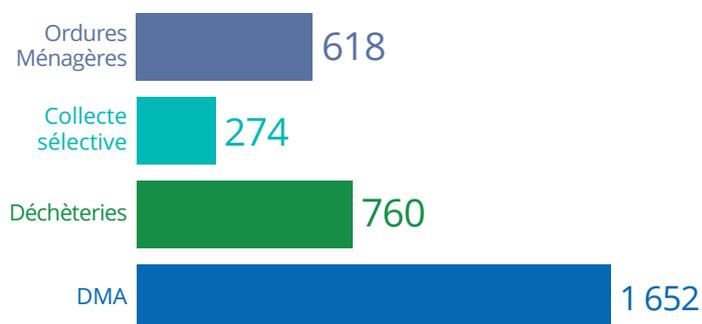
Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume



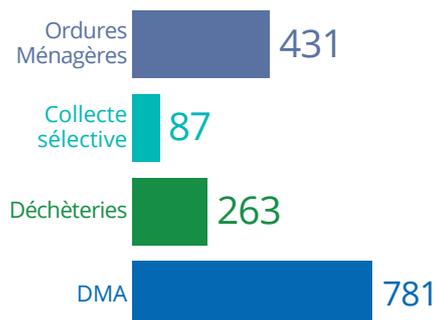
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau



Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



SITTOMAT



INFO +

Production de déchets

Moyenne nationale

Ordures Ménagères	216
Collecte sélective	76
Déchèteries	203
DMA	495

Moyenne régionale

Ordures Ménagères	378
Collecte sélective	58
Déchèteries	258
DMA	694

Moyenne départementale

Ordures Ménagères	416
Collecte sélective	70
Déchèteries	290
DMA	776

Données 2019



LES DÉPENSES RÉELLES 2021

Les dépenses de fonctionnement Hors Taxes s'établissent pour 2021 à un peu plus de 43 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Transport OMR	Quai de transfert de Hyères - l'Almanarre	498 327 €
	Quai de transfert de Solliès-Pont	322 200 €
	Quai de tranfert de St Cyr-sur-Mer	34 844 €
	Quai de transfert de La Mole	1 245 692 €
Sous-Total		2 101 063 €
Traitement des OMR	DSP UVE Zéphire	14 224 030 €
	Bureaux d'études	40 322 €
	Analyse bio-tox	7 296 €
	Mise en balles La Mole	162 242 €
	TGAP	1 941 279 €
	Transport et traitement REFIOM	1 615 037 €
Sous-Total		17 990 206 €
Déchèteries	Bas de quai : transport et traitement	11 400 248 €
Collecte sélective	Collecte et tri 5 matériaux	7 853 422 €
	Communication	421 482 €
	Ambassadeurs du tri	497 108 €
	Maintenance PAV	315 754 €
	Lavage PAV	142 380 €
	Sondes	153 654 €
Sous-Total		9 323 800 €
Impôts et taxes	Impôt foncier UVE	134 467 €
	Contribution économique territoriale UVE	232 665 €
Sous-Total		367 132 €
Budget général	Administration	1 459 239 €

Les dépenses d'investissement pour 2021 sont d'environ 1,75 M€ Hors Taxes, réparties comme suit :

Collecte sélective (achat et pose de bacs)	865 000 €
UVE et divers (amélioration des quais de transfert)	106 711 €
Achat de matériel de prévention (composteurs, lombricomposteurs, poulaillers)	228 000 €
Centre de tri (étude)	14 670 €
Opérations d'ordre sur subvention	63 151 €
Achat sondes PAV	193 000 €
Travaux extension des locaux	225 110 €
Signalétique déchèteries	54 000 €

LES RECETTES DU SYNDICAT

Les dépenses du Syndicat sont équilibrées par les recettes de traitement et de collecte sélective d'une part, par les participations financières des membres du Syndicat, conformément à ces statuts d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

En lien avec le traitement des OMR à Zéphire : 677 405 €

- Redevance hôpital Sainte Anne : 59 308 €
- RODP : 96 240 €
- Frais de contrôle : 345 977 €

En lien avec les collectes sélectives

- Soutien de CITEO : 4 020 630 €
- Valorisation matière
 - PAPIER CARTON : 1 620 407 €
 - PLASTIQUE : 521 574 €
 - VERRE : 221 816 €

En lien avec les déchèteries

- Soutien des eco-organismes
 - ECO MOBILIER : 596 451 €
 - OCAD3E / ECO SYSTEM : 265 555 €
 - ECO DDS : 48 904 €
- Valorisation matière
 - MÉTAUX : 2 544 831 €

Les participations financières du Syndicat

1. TROIS CONTRIBUTIONS ANNUELLES

(versées au 25 avril de chaque année)

- Participation annuelle : pour financer le fonctionnement du syndicat,
- Impôts et taxes : il s'agit des impôts fonciers et de la contribution économique territoriale de l'UVE,
- Péréquation des transports : égalisation des coûts de transport à l'UVE entre les membres du Syndicat.

2. COÛT DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Il s'agit du coût de traitement des Ordures Ménagères qui finance également le coût de la collecte sélective.

Les sommes dues sont calculées par douzièmes, définies au Budget primitif.

Un réajustement est effectué en fonction des tonnages réels à l'exercice comptable suivant.

3. EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES

Le coût des transports, locations et traitement des dépôts en déchèterie, est facturé de façon trimestrielle aux villes ou Communautés de Communes à l'euro dépensé.

Sont déduites de ces dépenses les recettes correspondant au soutien des éco-organismes ou les ventes de ferrailles.

Une restitution de ces participations par EPCI est donnée pages 46 et 47.

LES COÛTS DE TRI ET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Ils ont été pendant longtemps compensés en grande partie par les recettes issues de la commercialisation des matériaux recyclés et des soutiens des éco-organismes, l'excédent de fonctionnement permettant d'équilibrer ces dépenses tout en auto finançant les investissements courants du Syndicat. Depuis 2019, la stagnation des performances de tri limite les soutiens et les cours des matières secondaires se sont effondrés, remettant en cause le modèle économique mis en place.

La redynamisation du tri est un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

Avec la redynamisation des cours de reprise des matériaux, depuis fin 2021, le déficit de la collecte sélective diminue. Néanmoins, la redynamisation du tri reste un impératif à la fois réglementaire, mais également économique.

452 500 € ont été recouverts auprès des adhérents de l'aire Toulonnaise afin d'équilibrer les dépenses et recettes de la collecte sélective.

INFO +

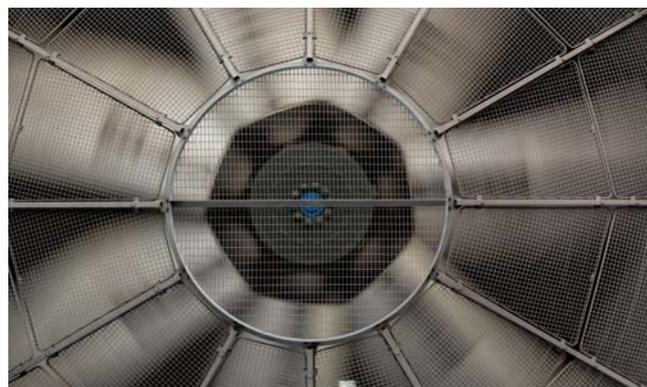
Principe de péréquation des transports

Les statuts du SITOMAT ont défini un principe technico-financier pour égaliser les coûts de transport entre les différentes villes membres.

Cette démarche a pour but de ne pas pénaliser les communes les plus éloignées de l'UVE et de répartir le plus équitablement possible les charges de transport qui s'élèvent approximativement à un million d'euros.

Un système de péréquation similaire est mis en place pour la CCGST.

LES ENTREPRISES SOUS CONTRAT (activités principales)



Entreprises	Nature de la prestation	Montant 2021 en € HT
Pasini	Gravats	250 589
Valeor - Suez	Collecte sélective PAV	1 865 204
Paprec - Veolia	Déchets verts	2 483 530
Ecorecept - Azur Valorisation - Veolia	Encombrants	3 879 264
Veolia - Valeor	Centre de tri	5 988 218
Zephire	Valorisation énergétique des déchets ménagers	14 224 030
SUEZ MINERALS	Traitement REFIOM	1 424 911
SATM	Transport REFIOM	174 044



LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES 2021 (584 567 habitants)

Charges	Total en €	En €/habitant
Charges de structure	1 459 239	2,50
Charges de communication	918 590	1,57
Charges techniques		
Prévention et collecte sélective	8 558 862	14,64
Transport et Traitement OMR	18 149 990	31,04
Déchèteries (bas de quai)	11 400 248	19,50
Impôts et taxes		
Impôts	367 132	0,63
TGAP	1 941 279	3,32
Total Charges HT TVA Acquittée	42 795 340	73,20

Produits	Total en €	En €/habitant
Recettes industrielles	4 908 628	8,39
Soutiens	4 931 540	8,43
Total des Produits	9 840 168	16,82

COÛT DE TRAITEMENT 2021 par habitant (TGAP comprise)

Métropole Toulon Provence Méditerranée : 434 982 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	13 865 479	
Contribution financière	1 599 475	
Impôts et taxes	404 005	
Péréquation des transports	811 453	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	16 680 412	38,35 € HT/h
Déchèteries	6 635 199	15,25 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-673 732	-1,55 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	5 961 467	13,71 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	22 641 879	52,05 € HT/h

Communauté d'Agglomération Sud Sainte-Baume : 61 242 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 514 559	
Contribution financière	282 709	
Impôts et taxes	71 408	
Péréquation des transports	42 341	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	2 911 017	47,53 € HT/h
Déchèteries	1 904 055	31,09 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-210 595	-3,44 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	1 693 460	27,65 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	4 604 477	75,18 € HT/h

Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau : 30 830 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	991 727	
Contribution financière	115 079	
Impôts et taxes	29 067	
Péréquation des transports	66 523	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	1 202 396	39,00 € HT/h
Déchèteries	688 772	22,34 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-101 721	-3,30 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	587 051	19,04 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	1 789 447	58,04 € HT/h

Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez : 57 513 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	2 719 504	
Contribution financière	322 735	
Impôts et taxes	81 518	
Péréquation des transports	1 357 101	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 337 537	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	6 818 394	118,55 € HT/h
Déchèteries	2 172 222	37,77 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-190 890	-3,32 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	1 981 332	34,45 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	8 799 727	153 € HT/h

SITTOMAT : 584 567 habitants

	En € HT	
Coût Ordures Ménagères	20 091 269	
Contribution financière	2 319 998	
Impôts et taxes	585 998	
Péréquation des transports	2 277 418	
Contribution tri - Collecte sélective CCGST	2 337 537	
TOTAL OM ET COLLECTE SÉLECTIVE	27 612 220	47,24 € HT/h
Déchèteries	11 400 248	19,50 € HT/h
Recettes ventes et soutiens	-1 176 938	-2,01 € HT/h
TOTAL DÉCHÈTERIES	10 223 310	17,49 € HT/h
COÛT GLOBAL DMA	37 835 530	64,72 € HT/h

**Syndicat mixte Intercommunal
de Transport et de Traitement
des Ordures Ménagères
de l'Aire Toulonnaise**

Chemin G. Gastaldo
Quartier de l'Escaillon
83 200 TOULON
Téléphone: +33 (0)4 94 89 64 94

contact@sittomat.fr
www.sittomat.fr

**Métropole Toulon Provence
Méditerranée**

Téléphone: +33 (0)4 94 93 83 00
E-mail: contact@metropoletpm.fr

**Communauté d'Agglomération
Sud Sainte-Baume**

Téléphone: +33 (0)4 94 98 26 60
E-mail: agglo@sudsaintebaume.fr

**Communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau**

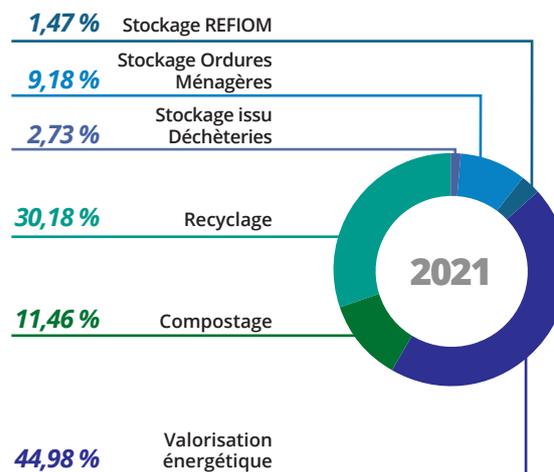
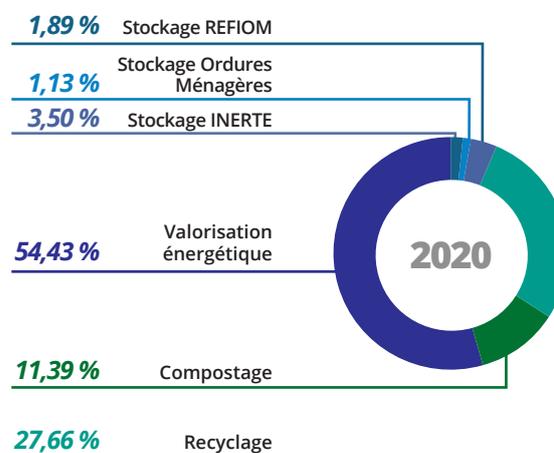
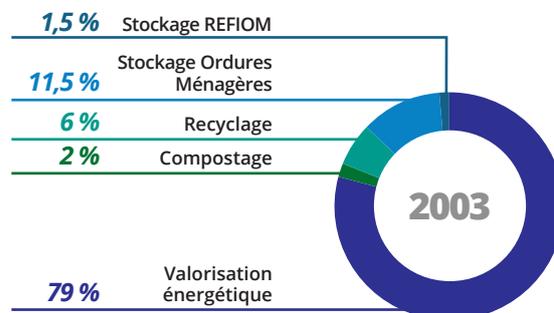
Téléphone: +33 (0)4 94 33 78 84
E-mail: info@ccvg.fr

**Communauté de Communes
Golfe de Saint-Tropez**

Téléphone : +33 (0)4 94 55 70 30
E-mail : contact@cc-golfedesainttropez.fr

**Que deviennent
nos déchets ?**

L'évolution en chiffres



DESIGN BY www.studio-mcb.com / La Vallée-du-Var - Impression : Imprimerie JAPCA • Rédaction : Declik - Photographies : © Citeo - © Citeo/Jean-Michel de Forceville / Sittomat / Droits réservés - © Pizzorno Environnement - © Veolia
© ghoststone / © Lujico Smokowski / © selenness / © WavebreakmediaMicro / © Oleg.F. / © R-Roth-fofolia.com / © fotomek-fofolia.com - © Suez - © DR • Imprimé sur papier recyclé • 06/22

